



Projet de Stratégie et Plan d'action de la SADC pour la gestion des risques de catastrophe (2022 - 2030)



Table des matières

Avant-propos	4
RESUME ANALYTIQUE	5
1.0 INTRODUCTION	7
1.1 Contexte	8
1.2 Coordination de la gestion des risques de catastrophe	8
2.0 PROFIL INDICATIF DES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA RÉGION	11
3.0 STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION	15
3.1 Motivation de la Stratégie	15
3.2 Orientation stratégique	18
4.0 CADRAGE STRATÉGIQUE	22
4.1 Vision	24
4.2 Mission	24
4.3 Objectif stratégique	24
4.4 Cibles	24
5.0 PRIORITÉS STRATÉGIQUES	25
5.1 Améliorer la compréhension des risques de catastrophe	26
5.1.1 Objectifs	26
5.1.2 Initiatives régionales	27
5.2 Renforcer la gouvernance et l'institutionnalisation des risques de catastrophe	28
5.2.1 Objectifs	29
5.2.1 Initiatives régionales	29
5.3 Investir dans la réduction des risques de catastrophes pour la résilience	30
5.3.1 Objectifs	31
5.3.2 Initiatives régionales	32
5.4 Encourager l'innovation et la gestion des connaissances au niveau	32
5.4.1 Objectifs	33
5.4.2 Initiatives régionales	33
5.5 Renforcer la résilience face aux risques de catastrophe et mieux reconstruire.	34
5.5.1 Objectifs	34
5.1.2 Initiatives régionales	35
6.0 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	35
7.0 SUIVI ET ÉVALUATION	35
6. Références bibliographiques	59

SIGLES ET ACRONYMES

ASDRR	Stratégie africaine pour la réduction des risques de catastrophe
ACC	Adaptation au changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
DMRCC	Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe
CER	Communautés économiques régionales
COP	Conférence des Parties
CSC	Centre des services climatologiques
CUA	Commission de l'Union africaine
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
FMDV	Fièvre aphteuse
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GRC	Gestion des risques de catastrophes
IDH	Indice du développement humain
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale
MEP	Mécanisme d'évaluation par les pairs
ODD	Objectifs de développement durable
PA	Programme d'action
PAN	Plans d'adaptation nationaux
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Partenaires internationaux de coopération
POS	Procédures opérationnelles standard
PPP	Partenariat public-privé
RIASCO	Comité permanent régional inter-organisations
RID	Développement tenant compte des risques
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RRC	Réduction des risques de catastrophe.
RVAA	Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité
S et E	Suivi et évaluation.
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPMA	Système d'alerte précoce multi-aléas
SARCOF	Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe
SFDRR	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
SGI	Système de gestion de l'information
SHOC	Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC
SIG	Système d'information géographique
SIMEX	Exercice de simulation
SPASGRC	Stratégie et plan d'action de la SADC en matière de gestion des risques de catastrophe
TIC	Technologies de l'information et de la communication
URRC	Unité de réduction des risques de catastrophe

Avant-propos

La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) se trouve confrontée à un large éventail de risques naturels, simples ou multiples, et de risques d'origine anthropique, tels que la sécheresse, les inondations, les glissements de terrain, les maladies touchant les humains et les animaux, les parasites, les tremblements de terre, les incendies urbains et les feux de brousse, qui entravent la concrétisation des avantages de la Vision 2050 de la SADC. Les impacts des cyclones tropicaux Idai et Kenneth, l'insécurité alimentaire persistante et la pandémie du virus COVID-19 ont révélé une ampleur et une fréquence accrues, ainsi que la gravité et l'interconnexion des risques et des impacts en cascade. Alors que les risques sont souvent associés aux diverses circonstances géoclimatiques de la région, il existe d'autres chocs qui constituent des risques permanents pour la performance socio-économique et qui rendent nos communautés et nos populations encore plus vulnérables. La gestion efficace des risques de catastrophe (GRC) dans la région a été réactive et a fonctionné de manière temporaire en raison des déficiences de la gouvernance des risques, de l'élaboration de cadres adaptés, des limites des arrangements institutionnels, de la faiblesse des investissements dans la réduction des risques de catastrophe (RRC), du développement tenant compte des risques et de la gestion des connaissances liées au changement climatique.

Afin de relever ce défi, la région de la SADC a élaboré la Stratégie et le Plan d'action de la SADC pour la gestion des risques de catastrophe 2022-2030. Cette Stratégie souligne la nécessité de favoriser des approches concernant les modes de gouvernance de la gestion des risques de catastrophe et la gestion des connaissances, de rationaliser et de renforcer les institutions, en particulier le Centre d'opérations humanitaires et d'urgence (SHOC) de la SADC, nouvellement opérationnel, afin de faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de coordination transfrontaliers, le développement des capacités, les investissements dans la GRC, les partenariats et le renforcement de la résilience. La Stratégie englobe un Plan d'action complet de RRC et un cadre de suivi qui cherche à promouvoir une plus grande efficacité dans les domaines de l'alerte précoce, de la préparation, réaction, remise en état et de l'équité entre les sexes, de la résilience urbaine, et des considérations relatives à la gestion de l'environnement et à l'adaptation au climat, le tout ancré dans les principes et pratiques du développement fondé sur le risque.

Le processus d'élaboration de cette stratégie a bénéficié de contributions inestimables des experts en RRC des 16 États membres de la région, ainsi que de diverses parties prenantes et des partenaires de coopération internationale qui ont contribué à la version finale de la stratégie. Il ne me reste plus qu'à attendre la mise en œuvre complète de la Stratégie pour contribuer à l'élaboration de mesures plus efficaces permettant de rendre la région résiliente aux catastrophes.



SON EXCELLENCE M. ELIAS MAGOSI
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU SECRÉTARIAT DE LA SADC

RESUME ANALYTIQUE

L'Afrique australe est frappée tous les ans par des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques extrêmes qui entraînent des pertes de vies humaines, la destruction des infrastructures essentielles et qui compromettent les progrès du développement économique et social. Ces risques se manifestent par des occurrences uniques ou mixtes telles que la sécheresse, les cyclones tropicaux, les inondations et les maladies et épidémies, ainsi que les perturbations sismiques qui entraînent la destruction d'infrastructures et la perte de vies humaines. En 2016, plus de 15 % de la population (soit 40 millions de personnes) de la région ont été confrontés à une insécurité alimentaire imputable à l'impact de la sécheresse induite par El Niño. Avec la combinaison des impacts de COVID-19 et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, ce nombre a augmenté à 55,6 millions de personnes (dans 12 États membres) au cours de la saison pluviale 2021/2022, ce qui illustre l'aggravation des vulnérabilités dans la région et souligne la nature interdépendante et systémique du risque. Les impacts des sécheresses chroniques et des crues soudaines intenses entravent les capacités de planification et de développement régionales et nationales à différents niveaux. La réduction de l'impact de ces risques et catastrophes nécessite un effort concerté, coordonné et soutenu de la part de nombreux acteurs, aux niveaux mondial, régional, national et local, incluant les communautés vulnérables et marginalisées.

A la suite des impacts de plusieurs catastrophes dans la région, notamment de la sécheresse de 2015/2016, et des impacts des cyclones tropicaux Idai et Kenneth en 2019, les ministres chargés de la gestion des risques de catastrophe, réunis en février 2020, ont observé que la Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 n'étaient pas entièrement alignés sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (SFDRR). En outre, la Stratégie n'aborde pas d'autres questions émergentes, notamment l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Par ailleurs, la Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 ne disposent pas d'un cadre de mise en œuvre qui permettrait de suivre les progrès réalisés. Dans ce contexte, les ministres ont demandé au Secrétariat de réexaminer la Stratégie et d'élaborer la Stratégie et le Plan d'action régionaux de gestion des risques de catastrophe 2022-2030 (SPASGRC). À cette fin, le Secrétariat de la SADC a, avec le concours de ses États membres, entrepris l'élaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe à mettre en œuvre de 2022 à 2030. La SPASGRC a pour objectif de guider la progression de l'efficacité et de l'efficacités dans la pratique de la GRC, en tenant compte de l'équité entre les sexes, de la résilience urbaine, de la gestion de l'environnement, du développement tenant compte des risques et de l'adaptation au climat.

L'élaboration de la Stratégie s'appuie, entre autres, sur l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, la Vision 2050 de la SADC et le Plan de mise en œuvre du Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030, ainsi que le Cadre de résilience 2020-2030 de la SADC et d'autres instruments sectoriels régionaux, à savoir la Stratégie de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse, la Stratégie et le Plan d'action 2020-2030 de la

SADC sur le changement climatique, la Politique de genre de la SADC et le Plan régional de mise en œuvre de l'agriculture, etc.). Toutes ces initiatives ont pour but de réduire l'impact des risques naturels et des risques induits par l'homme sur l'intégration régionale et d'améliorer la gestion des risques de catastrophe afin de soutenir la résilience de la région grâce aux résultats suivants :

- **Résultat 1** : Les interventions et des efforts de remise en état sont entrepris de façon coordonnée et efficace afin de contrer les impacts du changement climatique, des catastrophes naturelles, des pandémies et des ravageurs migratoires.
- **Résultat 2** : La gestion des risques de catastrophes et la bonne gouvernance sont renforcées dans la région.
- **Résultat 3** : Les évaluations des risques de catastrophe multisectoriels et la préparation à ces risques sont renforcées.
- **Résultat 4** : Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe sont accrus pour faciliter l'adaptation au climat et la résilience des communautés.
- **Résultat 5** : Les interventions régionales et nationales en matière de remise en état après une catastrophe sont renforcées (reconstruire en mieux).

Ces résultats devraient être atteints à travers un ensemble de cinq domaines prioritaires, à savoir :

- Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophes ;
- Priorité 2 : Renforcer la gouvernance et l'institutionnalisation de la gestion des risques de catastrophe ;
- Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe ;
- Priorité 4 : Encourager l'innovation et la gestion des connaissances au niveau régional ;
- Priorité 5 : Renforcer la résilience dans les interventions de remise en état après une catastrophe (mieux reconstruire).

1.0 INTRODUCTION

La SADC demeure confrontée à de multiples catastrophes qui augmentent progressivement le nombre de personnes vulnérables dans la région de la SADC. Avec un total estimé à 370 millions d'habitants, le pourcentage de la population totale vivant en dessous ou sur le seuil de pauvreté est de 41,6% (World Population Review, 2022). En 2021, 47,6 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente une augmentation de 5,5 % par rapport à 2020 et 34,3 % de plus que la moyenne sur 5 ans (SADC, 2021). À la mi-2022, il a été estimé que près de 55,6 millions de personnes (15 % de la population totale de la région), réparties dans les zones urbaines et rurales, étaient touchées par l'insécurité alimentaire (SADC, RVAA 2022).

Selon le 6^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2021, l'Afrique australe a connu et continuera de connaître une augmentation des effets graves liés au climat. Les effets de La Niña, tels qu'ils ont été prévus par le Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe (SARCOF-25) en juillet 2021, ont eu un impact variable dans la région : certaines zones ont connu des précipitations supérieures à la normale, tandis que d'autres ont connu de graves périodes de sécheresse, et certains États membres ont connu un retard ou un changement dans les conditions climatiques normales (SADC, 2022). Des pays comme la Zambie et le Zimbabwe ont connu des inondations à la fin de l'année 2021, tandis que, depuis le début de l'année 2022, six (6) cyclones tropicaux et subtropicaux ont causé de graves dommages à Madagascar, au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe, et ont affecté plus de 400 000 personnes (SADC, 2022). L'Afrique du Sud et d'autres pays ont également connu un système de basse pression qui a provoqué de violentes tempêtes et des vents intenses. En avril 2022, l'Afrique du Sud a enregistré plus de 400 mm de précipitations sur une période de 24 heures, le niveau le plus élevé depuis 60 ans, qui a touché plusieurs provinces. Cet épisode de fortes précipitations a causé des dégâts considérables aux infrastructures et a touché plus de 1,2 million de personnes dans la région (SADC, 2022). La saison des pluies 2021/22 a eu des effets inverses sur d'autres zones de la SADC, qui ont connu soit des périodes très sèches, soit une modification du régime pluvial normal. Les précipitations ont été constantes sur la majeure partie de la région, mais plusieurs zones comme le sud de la Tanzanie, le nord du Mozambique, le Malawi, l'est de la Zambie, le sud-ouest de l'Angola, le nord-ouest de la Namibie et le Botswana, ont connu un début de pluie très tardif. Dans ces régions, les pluies sont arrivées avec un retard de 30 jours ou plus, ce qui a pu compromettre le temps dont disposaient les cultures pour achever leur maturité, et a potentiellement conduit à une réduction de la superficie plantée (SADC, 2022). D'autre part, le sud de Madagascar a connu des années consécutives de saisons sèches qui ont conduit à une insécurité alimentaire aiguë (niveaux IPC 3 et 4) dans le Grand Sud.

La hausse des prix des carburants et de l'énergie, imputable à l'instabilité géopolitique et au conflit en Ukraine, démontre que le risque est systémique et que les crises peuvent avoir des effets transnationaux en chaîne. Ces hausses de prix ne cessent d'avoir un impact sur le

taux d'inflation moyen dans la région, réduisant ainsi le revenu disponible et l'accès aux denrées de base. La pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en découlent ont contribué à exacerber la situation, contraignant de nombreux artisans à succomber aux pressions financières, en particulier au niveau des ménages. Les chocs environnementaux et économiques répétés ont entraîné une augmentation constante des pénuries alimentaires dans de nombreuses régions, ainsi qu'un taux de pauvreté élevé, ce qui a réduit la capacité de la population à se protéger contre les chocs et les dangers.

Dans un tel contexte, la SADC est appelée à tracer une trajectoire stratégique susceptible d'orienter des mesures robustes de prévention, de réduction et d'atténuation des impacts des catastrophes et autres facteurs de vulnérabilité par le biais de réponses globales de réduction/gestion des risques de catastrophe. La présente Stratégie se propose de fournir un ensemble complet de mesures de réduction/gestion des risques de catastrophes pour aider la région à réduire l'impact de ces catastrophes persistantes.

1.1 Contexte

Une gestion efficace des risques de catastrophe (GRC), en particulier l'application de mesures de développement tenant compte des risques et d'adaptation au changement climatique (ACC), est un élément essentiel du développement durable. La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux effets du changement climatique visent à préserver le développement durable et à réduire l'impact des risques de catastrophe tout en renforçant la résilience. Le développement tenant compte des risques (RID), c'est-à-dire une conception du développement qui prend en compte les risques multiformes, dynamiques, interdépendants, transnationaux, simultanés et systémiques, est un élément clé de la GRC. Cette approche de la prise de décision fondée sur le risque permet aux sociétés de se préparer, d'atténuer et de s'adapter au paysage évolutif et complexe des risques dans le but de renforcer la résilience et de sauvegarder le développement de manière durable. La réduction des risques et des impacts des catastrophes, ainsi que l'adaptation au changement climatique, nécessitent des efforts coordonnés et soutenus de la part d'un large éventail d'acteurs, aux niveaux mondial, régional, national, municipal et communautaire.

1.2 Coordination de la gestion des risques de catastrophe

La gestion des risques de catastrophe exige que la SADC définisse une stratégie pour guider des mesures robustes visant à prévenir, réduire et atténuer les impacts des catastrophes et d'autres facteurs de vulnérabilité par le biais de solutions globales en matière de réduction/gestion des risques de catastrophe. Pour y parvenir, il importe d'établir des liens entre les actions menées à tous les niveaux.

Au niveau international, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR) 2015-2030, tel qu'adopté par la Résolution A/RES/69/283 des Nations Unies, vise à réduire de manière substantielle les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines,

en termes de moyens de subsistance et de santé. Le Cadre vise également les actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays. Cet objectif ne peut être atteint qu'en prévenant et en réduisant les risques de catastrophe existants par la mise en œuvre de mesures intégrées et inclusives visant à renforcer la résilience au changement climatique. Les priorités du SFDRR sont les suivantes : la compréhension des risques de catastrophe ; le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques de catastrophe ; l'investissement dans la RRC pour la résilience ; l'amélioration de la préparation aux catastrophes en vue d'une réponse efficace, et « mieux reconstruire » pendant la réhabilitation, la reconstruction et la remise état. Ces priorités ont été réitérées lors de la 7^e session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui a abouti à l'Agenda de Bali pour la résilience 2022. Le Programme de Bali pour la résilience a insisté sur la nécessité de mettre la résilience en pratique et de protéger chaque individu par des systèmes d'alerte précoce multirisques d'ici 2027.

En outre, les cadres politiques connexes, notamment la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (qui met en avant 17 ODD et 169 cibles connexes), l'Accord de Paris sur le changement climatique qui s'appuie sur la CCNUCC, le Nouveau programme urbain (Habitat III), l'Agenda 2063 et la proposition de transformation socio-économique en Afrique au cours des 50 prochaines années, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, les Déclarations de Yaoundé et de Tunis sur la mise en œuvre du SFDRR, le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, le Pacte de Glasgow sur le changement climatique de la COP 26 et les résultats de la COP 27 sont quelques-uns des aspects transversaux qui ont un impact sur l'orientation stratégique de la politique de RRC dans la région de la SADC.

Au niveau continental, la Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement de la résilience et du changement climatique (2022-2032), plus récents, constituent le Programme d'action (PA) pour la mise en œuvre du SFDRR. Outre les efforts déployés pour concrétiser les priorités du SFDRR, le Programme d'action comporte cinq objectifs supplémentaires que les communautés économiques régionales (CER) et les États membres souhaitent atteindre d'ici 2030.

Il s'agit de :

- Renforcer l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, en tant que produits autonomes ou intégrés ;
- Élargir substantiellement la portée et augmenter le nombre de sources de financement national de la RRC ;

- Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation et de réponse tenant compte des risques, ainsi que de mécanismes de remise en état et de reconstruction à la suite d'une catastrophe, et les vérifier périodiquement ;
- Augmenter substantiellement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.

Le Programme d'action est mis en œuvre par cycles de cinq ans au moyen d'une matrice de mise en œuvre. La matrice de la phase I 2021-2025 sert actuellement de fil conducteur à cette mise en œuvre. La matrice de la Phase II est construite sur les priorités du SFDRR et les objectifs additionnels du Programme d'action ont été intégrés à cette stratégie.

A l'échelle régionale, le sous-développement social et économique, les épidémies et les impacts du VIH/SIDA et du COVID-19 exacerbent la vulnérabilité, et constituent des menaces importantes pour le programme d'intégration régionale et la réalisation du développement durable. La Vision 2050 de la SADC et le Plan stratégique indicatif de développement régional 2020-2030 (RISDP) considère la gestion des risques de catastrophe comme une priorité stratégique transversale essentielle en vue d'améliorer la gestion des risques de catastrophe à l'appui de la résilience régionale par le biais des résultats suivants :

- **Résultat 1** : Les interventions et des efforts de remise en état sont entrepris de façon coordonnée et efficace afin de contrer les impacts du changement climatique, des catastrophes naturelles, des pandémies et des ravageurs migratoires.
- **Résultat 2** : La gestion des risques de catastrophes et la bonne gouvernance sont renforcées dans la région.
- **Résultat 3** : Les évaluations des risques de catastrophe multisectoriels et la préparation à ces risques sont renforcées.
- **Résultat 4** : Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe sont accrus pour faciliter l'adaptation au climat et la résilience des communautés.
- **Résultat 5** : Les interventions régionales et nationales en matière de remise en état après une catastrophe sont renforcées (reconstruire en mieux).

ENCADRÉ 1 : Instruments statutaires, programmes et plateformes de la SADC pertinents à cette stratégie :

- Cadre régional de résilience de la SADC 2020-2030
- Stratégie et Plan d'action de lutte contre le changement climatique de la SADC
- Stratégie de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse (DRIMMS) 2022-2032
- Forum régional d'Afrique australe sur les perspectives climatiques (SARCOF)
- SADC - Projet régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité dans la région (RVAA)
- Protocole sur la santé (1999)
- Stratégie d'industrialisation de la SADC et sa Feuille de route (2015-2063)
- Politique agricole régionale (PAR)
- Plan régional d'investissement agricole (RAIP)
- Stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Politique et stratégie de l'eau de la SADC (2006)
- Plan d'action stratégique régional (RSAP IV) sur le développement et la gestion intégrés des ressources en eau (2016-2020)
- Protocole de la SADC sur le genre et le développement
- Stratégie régionale de la SADC en matière de...

Le RISDP a aussi pour objectif de renforcer l'adaptation aux effets du changement climatique et leur atténuation en améliorant les approches sectorielles visant à développer la résilience

au changement climatique et en réduisant l'empreinte carbone dans la région. Outre les objectifs stratégiques transversaux du RISDP, tous les autres objectifs stratégiques de développement de la région doivent chercher à renforcer la résilience et donc à faire face aux risques de catastrophe et au changement climatique. À cette fin, le Cadre régional de résilience 2020-2030 de la SADC tente de fournir un tremplin vers une approche fondée sur des systèmes complexes et adaptatifs, permettant aux États membres (aux niveaux national et infranational) d'élaborer ou de revoir leurs propres stratégies de résilience dans un environnement coordonné plus vaste, y compris l'inclusion d'une réflexion sur la résilience tenant compte de la dimension sexospécifique dans tous les secteurs de la région et dans les États membres. De même, la Stratégie et le Plan d'action 2020-2030 de la SADC sur le changement climatique fournissent un cadre régional pour une action collective et une coopération renforcée dans le traitement des questions liées au changement climatique afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, de parvenir à une croissance économique durable générant peu de carbone et de contribuer équitablement à la préservation d'un bien mondial.

2.0 PROFIL INDICATIF DES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA RÉGION

La région de la SADC est exposée à de nombreux risques naturels et risques d'origine humaine et a connu de nombreuses catastrophes au cours des trois dernières décennies. La région enregistre des sécheresses prolongées et une augmentation des cyclones tropicaux et des tempêtes. Les sécheresses et les inondations sont les plus courantes, mais des épidémies et des foyers transfrontaliers de maladies humaines, animales et végétales, et des perturbations sismiques (entraînant des glissements de terrain et des tremblements de terre) surviennent également. Les différents pays de la SADC connaissent différents types de catastrophes, comme illustré par le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Principaux risques dans la région de la SADC par État membre (SADC, 2021 a, b)

Pays	Principaux risques	Risques supplémentaires
Angola	Inondations, sécheresses, épidémies humaines (telles que le virus de Marburg, le paludisme)	Glissements de terrain, activités sismiques, érosion causée par l'eau, déforestation, élévation du niveau de la mer, érosion côtière.
Botswana	Sécheresse, inondations, incendies, épidémies (animales, y compris la fièvre aphteuse dans certains endroits, épidémies humaines (VIH/SIDA)).	Tremblements de terre, maladies des cultures (infestations de ravageurs, y compris les criquets), vents violents.
Comores	Inondations, cyclones tropicaux, élévation du niveau de la mer, érosion côtière	Éruptions volcaniques, pluies torrentielles, glissements de terrain, sécheresse, tsunamis, érosion côtière, destruction et blanchiment des coraux, épidémies.
République démocratique du	Tremblements de terre et événements sismiques, sécheresses, inondations	éruptions volcaniques, épidémies humaines (Ebola, paludisme).

Congo (RDC)		
Eswatini	Sécheresses, cyclones tropicaux, inondations, incendies, épidémies (paludisme, fièvre aphteuse)	Épidémies humaines (choléra, paludisme, VIH/SIDA), tempêtes de grêle,
Lesotho	Sécheresses, inondations localisées, fortes chutes de neige	Tempêtes de grêle, vents forts, maladies des cultures
Madagascar	Cyclones tropicaux, inondations	Maladies des cultures, séismes mineurs, épidémies humaines (peste, chikungunya, choléra, paludisme), érosion côtière, destruction et blanchiment du corail, élévation du niveau de la mer.
Malawi	Sécheresses, inondations, cyclones tropicaux, épidémies humaines (paludisme et VIH/SIDA)	Tremblements de terre et événements sismiques, glissements de terrain, déforestation.
Maurice	Inondations, tremblements de terre et événements sismiques, cyclones tropicaux	tsunami, sécheresses, élévation du niveau de la mer, érosion côtière, destruction et blanchiment du corail.
Mozambique	Sécheresses, inondations, cyclones tropicaux, épidémies (paludisme)	Incendies (feux de brousse), déforestation, élévation du niveau de la mer, érosion côtière (certaines localités), destruction et blanchiment des coraux.
Namibie	Sécheresses, inondations	Incendies (feux de brousse dans les zones couvertes de végétation - en particulier dans les régions du nord). Désertification (expansion des zones désertiques)
Seychelles	Inondations, cyclones tropicaux	Élévation du niveau de la mer, érosion côtière, destruction et blanchiment des coraux
Afrique du Sud	Sécheresses, incendies (feux de friche et de forêt), inondations, tempêtes de grêle, épidémies humaines (VIH/SIDA)	Incendies (incendies dans les localités défavorisées), élévation du niveau de la mer, érosion côtière (dans certains endroits), destruction et blanchiment des coraux, désertification dans le Karoo en particulier.
Tanzanie	Inondations, sécheresses, cyclones tropicaux, épidémies humaines (paludisme dans certaines régions).	Tremblements de terre et événements sismiques, maladies des cultures (infestations parasitaires), éruptions volcaniques, incendies, accidents chimiques, déforestation, élévation du niveau de la mer, destruction et blanchiment des coraux.
Zambie	Inondations, sécheresses	Épidémies humaines (VIH/SIDA), Maladies des cultures (infestations parasitaires), Incendies (brousse/plaines)
Zimbabwe	Sécheresses, Inondations, cyclones tropicaux, ravageurs des cultures (certains endroits), épidémies humaines (malaria, choléra),	Glissements de terrain

Les impacts des phénomènes énumérés ci-dessus sont encore exacerbés par des facteurs aggravants tels que le taux élevé de croissance démographique, l'insécurité alimentaire, les

niveaux élevés de pauvreté, l'utilisation inappropriée des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et l'urbanisation non planifiée, entre autres, qui empêchent la région d'atténuer les risques de catastrophe et la rendent très vulnérable aux dangers (SADC, 2019). La pandémie de COVID-19 et les impacts cumulatifs des épidémies et des maladies des animaux et des cultures ont également eu un impact significatif sur la région et les États membres.

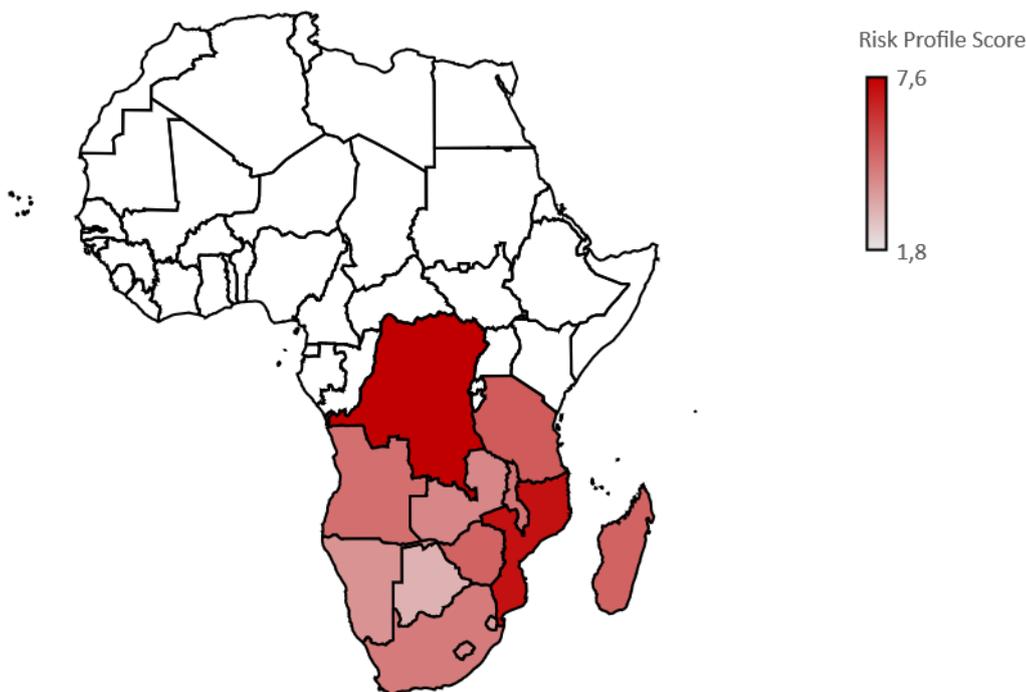


Figure 1 : Profil de risque INFORM SADC (échelle de 0 à 10) (INFORM, 2022)

La figure 1 indique le niveau de risque approximatif que courent les États membres de la SADC. Les différences dans le niveau de risque sont largement dues à des facteurs socio-politiques, socio-économiques et géographiques (INFORM, 2022). Le niveau de risque de catastrophe dans la région de la SADC est étroitement lié au degré de vulnérabilité socio-économique des États membres. La taille de la population, le PIB, l'indice de développement humain (IDH) et la pauvreté sont des indicateurs utiles du niveau de vulnérabilité d'un pays et de la région. Ces indicateurs donnent un aperçu des facteurs sous-jacents qui contribuent à la vulnérabilité et augmentent les risques de catastrophe, tels que les trajectoires de développement historiques et actuels, la croissance et le développement économiques, les inégalités entre les sexes et autres, l'accès aux ressources naturelles et la pression exercée sur celles-ci, l'exposition aux risques naturels et anthropiques, et l'emploi, pour n'en citer que quelques-uns. Le tableau 2 ci-dessous affiche l'indice INFORM 2022 pour tous les pays de la SADC.

Tableau 2 : Indice INFORM SADC¹ 2022 (INFORM, 2022)

État membre	Dangers et exposition	Vulnérabilité	Capacité d'adaptation	INFORM Risque
Angola	3	5,1	6,9	4,7
Botswana	1,7	3,7	4,6	3,1
Comores	1,5	5,3	7,1	3,8
République démocratique du Congo	7,4	7,4	8,1	7,6
Eswatini	1,9	4,5	5,5	3,6
Lesotho	1,7	5,8	6,8	4,1
Madagascar	3,9	5,1	7	5,2
Malawi	2,9	5,6	6,4	4,7
Maurice	2	1,3	2,8	1,9
Mozambique	7,8	7,6	6,3	7,2
Namibie	2,5	4,7	5	3,9
Seychelles	1,5	1,2	3	1,8
Afrique du Sud	4,9	4,5	4,2	4,5
Tanzanie	4,3	5,6	6,3	5,3
Zambie	2,2	5,8	6	4,2
Zimbabwe	3,7	6,1	5,9	5,1
Région de la SADC (2022)	3,3	5	5,7	4,4
Région de la SADC (2018)	3,4	4,7	5,9	4,7

A en juger par l'indice INFORM, on constate une amélioration marginale dans la région en matière de réduction des dangers, d'exposition et d'augmentation des capacités d'adaptation depuis 2018. Néanmoins, la COVID-19 a érodé une grande partie des capacités socio-économiques acquises dans la région au cours des deux dernières décennies.

¹ L'indice pour la gestion des risques (INFORM) est un indicateur composite qui identifie les pays susceptibles de subir une crise humanitaire ou une catastrophe qui dépasserait la capacité de la réaction nationale. Le modèle INFORM est basé sur les concepts de risque publiés dans la littérature scientifique et envisage trois dimensions du risque : Dangers et exposition ; Vulnérabilité ; Manque de capacité d'adaptation. Le modèle INFORM est divisé en différentes catégories et niveaux en utilisant 54 indicateurs de base pour fournir un aperçu rapide des facteurs sous-jacents menant au risque. Le modèle INFORM utilise une échelle linéaire de type Likert à 5 points qui sont liés à une « classe » qualitative spécifique (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé), liée à une échelle minimale et maximale par dimension de risque. Pour plus de renseignements sur l'indice INFORM, la méthodologie et les indicateurs, voir : <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index>.

3.0 STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

3.1 Motivation de la Stratégie

La formulation de cette Stratégie découle d'une décision des ministres chargés de la gestion des risques de catastrophe prise lors de leur réunion en février 2020 afin de réagir aux impacts de plusieurs risques de catastrophe dans la région, notamment la sécheresse induite par El Niño en 2015-2016, et les impacts des cyclones tropicaux Idai et Kenneth en 2019. Les ministres avaient relevé que la Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 n'étaient pas pleinement alignés sur la SFDRR et n'abordaient pas d'autres questions émergentes, notamment les dispositions de l'Accord de Paris et des ODD. En outre, la Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse 2016-2030 de la SADC ne disposaient pas d'un cadre de mise en œuvre permettant de suivre les progrès accomplis en direction du SFDRR. Dans ce contexte, les ministres ont demandé au Secrétariat de réexaminer la Stratégie et d'élaborer la Stratégie et le Plan d'action régionaux de gestion des risques de catastrophe 2022-2030 (SPASGRC).

La Stratégie vise, entre autres, à encourager des améliorations en vue de :

- (i) renforcer la gouvernance, le cadre juridique et institutionnel à tous les niveaux de la RRC dans la région ;
- (ii) faciliter l'identification, l'évaluation et le suivi des risques de catastrophe et soutenir l'amélioration des systèmes d'alerte précoce à tous les niveaux ;
- (iii) promouvoir la génération, l'utilisation et la gestion de l'information et des connaissances, l'innovation et l'éducation pour construire une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux dans la région de la SADC ;
- (iv) s'assurer que la RRC devienne une priorité nationale et locale avec une base institutionnelle solide pour sa mise en œuvre ;
- (v) intégrer la préparation et la réponse aux urgences dans les interventions nationales et régionales en matière de RRC ;
- (vi) intégrer les risques et dangers biologiques dans la préparation et la réponse aux catastrophes de la région SADC.

L'examen du Rapport sur la Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 a servi de base à l'élaboration de la présente SPASGRC. L'examen a mis en évidence les réalisations de la mise en œuvre et a également pointé les lacunes et les défis, et a tiré des leçons qui encadrent la nouvelle Stratégie et le Plan d'action de gestion des risques de catastrophe 2022-2030.

Les conclusions du rapport indiquent notamment que :

1. La Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 ont créé un environnement politique favorable qui a facilité le mécanisme régional de préparation et de réponse qui a lui-même conduit à l'élaboration des instruments et documents

et initiatives régionaux suivants, qui ont été approuvés par les ministres responsables de la GRC réunis en mai 2021 et au Conseil d'août 2021, mais dont la mise en œuvre reste à faire.

2. La Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 n'est qu'un dispositif de réponse qui ne se concentre que sur les quatre domaines prioritaires du SFDRR. A cette fin, l'alignement sur le SFDRR, le Plan d'action et les nouvelles dispositions nationales subséquentes en matière de RRC pour l'orientation des politiques et des interventions a été limité.
3. Le plaidoyer, la communication et la diffusion d'une stratégie régionale sont essentiels à la sensibilisation et, par conséquent, à l'adoption de ses dispositions pour la mise en œuvre au niveau régional et au niveau des États membres.
4. La région ne dispose pas d'un mécanisme pour le transfert des ressources d'aide humanitaire.
5. L'apparition de mégacatastrophes émergentes telles que la pandémie de COVID-19 et le risque de tempêtes tropicales, de cyclones, d'inondations et de sécheresses plus intenses ont révélé :
 - (i) L'inadéquation des cadres et de la législation existants en matière de GRC pour permettre une prise de décision politique rapide dans la région et parmi les États membres.
 - (ii) Une intégration de la RRC et une planification des risques limitées au niveau sectoriel.
 - (iii) Des investissements RRC (intervention et remise en état) et un financement (allocations budgétaires nationales) limités pour garantir une gestion efficace des impacts des risques de catastrophe.
 - (iv) L'inadéquation de la cohérence des politiques sectorielles, notamment en ce qui concerne les inégalités et la violence fondées sur le sexe, et l'interconnexion des impacts des risques de catastrophe d'un secteur à l'autre.
 - (v) La nécessité impérieuse d'une gouvernance efficace de la RRC et de la coopération transfrontalière dans la région.
6. Les partenariats sont essentiels pour l'appui technique et la mobilisation des ressources en matière de GRC. Cependant, la plupart des initiatives proposées pour la Stratégie relevaient du domaine public, ce qui a conduit à une mise en œuvre isolée de la part du secteur privé.
7. Le rôle potentiel des institutions de recherche et des universités ne figure pas dans la Stratégie pour la génération de preuves et d'informations, et de solutions d'innovation pour contribuer au Système de gestion de l'information (SGI) régional de la GRC et à d'autres plateformes de partage d'informations.

8. La Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 n'incluaient pas de plan de mise en œuvre, ce qui a fait de son suivi et de son évaluation (S et E) un défi. Cette situation a également limité l'alignement sur les objectifs du SFDRR et du Plan d'action (PA).

Les recommandations de l'examen de la stratégie de GRC sont les suivantes :

1. La nouvelle stratégie doit avoir pour objectif de contribuer à la réalisation d'une région résiliente, sûre et durable.
2. La SPASGRC doit garantir une gouvernance efficace des risques de catastrophe, le renforcement des connaissances, le profilage des risques multisectoriels, les systèmes d'alerte précoce multirisques.
3. La nouvelle SPASGRC doit être conforme au cadre et aux stratégies et aux politiques mondiales, continentales et régionales existantes.
4. Les principes sous-jacents régissant la nouvelle SPASGRC doivent être complémentaires aux priorités du Cadre de résilience régionale de la SADC, étant donné que la SPASGRC ne peut pas atteindre la résilience régionale à elle seule.
5. La SPASGRC doit suivre une « approche de développement fondée sur les risques » pour la prise de décision permettant aux sociétés de se préparer, d'atténuer et de s'adapter à l'évolution et à la complexité du paysage des risques, dans le but de renforcer la résilience et de préserver le développement de manière durable.
6. La nouvelle SPASGRC doit être communiquée aux États membres, à la société civile et aux PIC, afin de garantir une sensibilisation adéquate à la nouvelle stratégie, à ses priorités et à sa mise en œuvre.

L'alignement de la SPASGRC sur le Programme d'action et la nouvelle Matrice de mise en œuvre (Phase II : 2021-2025) est vital et devrait permettre l'établissement de rapports bisannuels sur la mise en œuvre du SFDRR et du PA par les États membres à la région SADC, et à la CUA par la région.

7. La nouvelle stratégie doit favoriser une gestion globale des risques liés aux catastrophes et au climat.
8. Les questions de genre et d'intersectionnalité doivent être incluses dans la nouvelle Stratégie.
9. Les priorités stratégiques suivantes sont recommandées pour la nouvelle Stratégie de gestion des risques de catastrophe et le Plan d'action de la SADC :

Tableau 3 : Domaines prioritaires stratégiques pour la nouvelle Stratégie

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	DESCRIPTION
Priorité stratégique 1	Améliorer la compréhension des risques de catastrophes.
Priorité stratégique 2	Renforcer la gouvernance et l'institutionnalisation de la gestion des risques de catastrophe
Priorité stratégique 3	Investir dans la gestion des risques de catastrophes pour la résilience des communautés ;
Priorité stratégique 4	Innover dans le domaine des risques de catastrophes, gérer les technologies et les connaissances
Priorité stratégique 5	Renforcer la résilience face aux risques de catastrophe et mieux reconstruire.

3.2 Orientation stratégique

La SPASGRC guidera les actions stratégiques et opérationnelles en matière de GRC de manière coordonnée et harmonisée en vue de réduire l'impact des catastrophes dans la région et dans le monde, dans l'optique d'un développement tenant compte des risques. Il s'agira notamment de :

- Promouvoir des **politiques et des programmes de GRC fondés sur des données probantes** par le biais de la recherche, de l'amélioration et de l'innovation technologiques et de l'utilisation des connaissances traditionnelles pour des activités d'alerte précoce et de remise en état rapide permettant de sauver des vies ;
- Entreprendre une **évaluation et une cartographie transformatives des risques** afin d'améliorer l'alerte précoce, la planification d'urgence multirisques et la préparation générale aux catastrophes par les différents acteurs régionaux de la GRC et les États membres ;
- Faciliter le renforcement des capacités humaines et organisationnelles par le biais de **partenariats efficaces et efficaces** pour la GRC grâce à des pratiques de développement tenant compte des risques dans la région et les États membres ;
- Renforcer **le partage et l'intégration des connaissances liées à la RRC et à l'ACC, des applications technologiques et des solutions innovantes** pour des politiques, des programmes en vue d'une préparation, d'une intervention et d'un redressement efficaces et adaptés ;
- **Promouvoir et renforcer les liens** entre la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, le genre, le développement durable,

la planification et la réduction des risques urbains, la protection de la biodiversité et la préservation de l'environnement, afin de soutenir les objectifs stratégiques d'industrialisation et de développement de la SADC ;

- Promouvoir la **résilience des États membres face aux risques naturels et anthropiques**, notamment des personnes les plus exposées, lutter contre la marginalisation et l'intersectionnalité et créer des communautés plus sécurisées, notamment par le biais d'un développement tenant compte des risques et d'une reconstruction améliorée et normalisée des infrastructures (reconstruire en mieux) ;
- Renforcer la **viabilité financière** par la création de fonds de gestion des risques de catastrophes, la mobilisation transversale et efficace des ressources ;
- **Promouvoir une culture de la transparence et de responsabilité** par un suivi cohérent des pratiques relatives à la gestion des risques de catastrophe dans la région, afin de garantir l'alignement sur le SFDRR ;
- **Promouvoir la vision et la compréhension des risques** comme étant interdépendants et systémiques, et que le développement et la prise de décision en fonction des risques sont une condition préalable au développement durable et sont fondamentaux pour réduire les risques, pour les éviter et pour renforcer la résilience.

Les **objectifs** de la Stratégie, alignés sur les ODD, le Programme d'action de l'UA et le suivi du Cadre de Sendai, à atteindre d'ici 2030, contribuent à :

- Une réduction du nombre de personnes touchées par les catastrophes dans les États membres et, à terme, dans la région (ODD 1.5.1).
- Une réduction des pertes économiques directes sur le produit intérieur brut (PIB) des États membres d'une année sur l'autre (ODD 1.5.2).
- L'alignement des stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe des autorités nationales et locales sur le SFDRR (ODD 1.5.3).
- Une augmentation proportionnelle des gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (ODD 1.5.4).
- Des capacités renforcées de tous les pays, en particulier des pays en développement, pour l'alerte précoce, la réduction des risques et la gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux (ODD 3.d).
- Au développement d'infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes, y compris les infrastructures régionales et transfrontalières, pour soutenir le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès abordable et équitable pour tous (ODD 9.1).
- La facilitation du développement d'infrastructures durables et résilientes dans les pays en développement grâce à un soutien financier, technologique et technique accru aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement enclavés et aux petits États insulaires en développement (ODD 9.a).

- Une augmentation substantielle du nombre de villes et de collectivités qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et des plans intégrés en faveur de l'inclusion, de l'efficacité des ressources, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la résilience aux catastrophes, et qui élaborent et mettent en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, une gestion holistique des risques de catastrophe à tous les niveaux (ODD 11.b) d'ici 2030.
- Une augmentation du nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (ODD 11.b.1).
- Une augmentation proportionnelle des gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (ODD 11.b.2).
- Une augmentation proportionnelle du soutien financier accordé aux pays les moins avancés pour la construction et la modernisation des édifices durables, résilients et économes en ressources, en utilisant des matériaux locaux (ODD 11.c.1).
- Le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation aux risques et catastrophes liés au climat ainsi qu'aux risques d'origine humaine dans tous les pays (ODD 13.1).
- Une augmentation du nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (ODD 13.1.2).
- Une augmentation proportionnelle des gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (ODD 13.1.3).
- Un nombre accru de pays ayant communiqué la mise en place ou l'opérationnalisation d'une politique/stratégie/plan intégré(e) qui accroît leur capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, et favorise la résilience climatique et le développement à faibles émissions de gaz à effet de serre d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire (y compris un plan d'adaptation national, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale, un rapport de mise à jour biennal ou autre) (ODD 13.2.1).
- Le renforcement de l'éducation, de la sensibilisation, des capacités humaines et institutionnelles et de la gestion des connaissances en matière de réduction des catastrophes et de leur impact, d'alerte précoce et d'adaptation au changement climatique (ODD 13.3).

Les résultats essentiels à atteindre par la Stratégie sont les suivants :

- Amélioration de la gouvernance et de la prise de décision intégrées en matière de GRC, y compris la coopération politique et transfrontalière dans la région.

- Amélioration de l'évaluation et de l'analyse des risques multirisques et multisectoriels pour informer, alerter et agir rapidement, et des activités de préparation, d'intervention et de remise en état menant à la protection sociale et humaine.
- Renforcement de la gestion de l'information et des connaissances, y compris la RRC par l'intégration d'un développement tenant compte des risques, contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une meilleure gestion des ressources naturelles et à la protection et la conservation de la biodiversité.
- Contribution à la construction d'infrastructures robustes et connectées dans le cadre des activités liées à la RRC, à la préparation, à la réaction et à la remise en état, qui contribuent à la création de centres urbains durables.
- Progrès dans les investissements en matière de RRC et solutions innovantes pour le développement des capacités.
- Amélioration de la programmation de la RRC et de l'adaptation au changement climatique.

La SPASGRC comprend les cinq domaines prioritaires suivants :

- Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophes ;
- Priorité 2 : Renforcer la gouvernance et l'institutionnalisation des risques de catastrophe ;
- Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe ;
- Priorité 4 : Encourager l'innovation et la gestion des connaissances au niveau régional ;
- Priorité 5 : Renforcer la résilience dans les interventions de remise en état après une catastrophe (mieux reconstruire).

La réduction des risques de catastrophe est une démarche transversale. La SPASGRC reconnaît que la disponibilité de capacités multisectorielles est une condition préalable à la réalisation de son objectif. Des engagements complémentaires par le biais d'une responsabilité mutuelle des parties prenantes régionales et nationales impliquant le gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés, les institutions de recherche, les partenaires de coopération internationale (PCI), et les structures de la SADC, à savoir l'Unité de réduction des risques de catastrophe du Secrétariat (Unité RRC), le Centre de service climatique de la SADC (CSC), le Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC), les directions et les unités qui mettent en œuvre l'intégration régionale, sont la clé du succès.

Les investissements en matière de RRC font partie intégrante de l'opérationnalisation de la SPASGRC et comprennent la nécessité d'accroître le renforcement de la résilience par le biais de solutions innovantes, de partenariats favorables et de la participation du secteur privé pour la génération de connaissances et la mobilisation de ressources. La Stratégie cible les financements mobilisés par les mécanismes de financement du changement climatique

mondial, l'opérationnalisation du Fonds régional de préparation aux catastrophes, la planification nationale et les allocations budgétaires, l'exploration des options et des facilités de transfert et de financement des risques.

L'Unité de réduction des risques de catastrophes du Secrétariat de la SADC (URRC) surveillera la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie (Annexe A) par le biais d'un système de suivi et d'évaluation (S et E) (Annexe B), qui sera complété par la mise en œuvre du Programme d'action de l'UA (PA) et du Moniteur du Cadre d'action de Sendai (SFM) au niveau régional et national. La réalisation des résultats stratégiques du Programme d'action nécessitera toutefois les efforts collectifs du Secrétariat de la SADC et des États membres, avec le soutien du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et des PIC.

4.0 CADRAGE STRATÉGIQUE

La Vision et la Mission 2050 de la SADC ainsi que le Plan de mise en œuvre du RISDP 2020-2030 apportent une orientation stratégique définissant les principaux domaines prioritaires et les actions nécessaires pour renforcer la résilience, promouvoir un développement tenant compte des risques (principes, actions, prise de décision, gouvernance), réduire les impacts des risques de catastrophe dans la région et limiter la création de nouveaux risques de catastrophe dans le contexte du développement durable et de l'adaptation aux effets du changement climatique. La Stratégie vise à guider l'avancement, l'efficacité et l'efficience de la pratique de la GRC, en tenant compte de l'égalité entre les sexes, de la résilience urbaine, de la gestion environnementale et de l'adaptation au changement climatique. En substance, cette Stratégie et ce Plan d'action visent à préserver les acquis du développement de la région et à fournir un environnement sûr et durable à toutes les populations d'Afrique australe. Cette Stratégie garantira donc une réponse coordonnée et efficace et des efforts de rétablissement pour faire face à l'impact du changement climatique et aux multiples risques de catastrophe. Elle s'attachera à renforcer la gestion, la gouvernance et la planification des risques de catastrophe par l'évaluation, la planification et le suivi des risques de catastrophe dans la région. La Stratégie permettra d'accroître les investissements dans la RRC afin de faciliter l'adaptation au changement climatique et la résilience des communautés, ainsi que de renforcer les interventions régionales et nationales de remise en état après une catastrophe.

La Stratégie et le Plan d'action sont guidés par les circonstances uniques de chaque État membre, ainsi que par l'examen de la Stratégie et du Fonds de préparation et de réponse 2016-2030 de la SADC, avec les principes sous-jacents universels suivants :

- (i) **Principes humanitaires** : Conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les *principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité* sont à la base du soutien aux personnes touchées par les catastrophes, qui ont le droit de vivre dans la dignité et d'être

aidées et toutes les mesures possibles doivent être prises pour soulager la souffrance humaine causée par les catastrophes et les conflits.

- (ii) **Les États membres sont souverains** et assument le rôle principal et la responsabilité de protéger et d'aider les populations touchées sur leur territoire, par le biais d'une politique adéquate en matière d'alerte précoce, de planification de la préparation, de mesures de réponse et de rétablissement face aux risques de catastrophes aux niveaux local, national, régional, transfrontalier et de coopération.
- (iii) **Solidarité** : Les coutumes africaines d'hospitalité, d'égalitarisme et de solidarité avec les populations en situation de besoin et de détresse sont institutionnalisées et font partie intégrante de la réponse humanitaire.
- (iv) **Développement tenant compte des risques** : Le développement tenant compte des risques est fondé sur le fait que le processus décisionnel doit être éclairé par une compréhension des risques et dangers environnants et donc par la gouvernance, les investissements et les capacités nécessaires au développement durable. La recherche et les informations scientifiques sur les risques, y compris les connaissances locales, seront encouragées afin d'influencer la prise de décision et d'améliorer la gestion des connaissances en matière de RRC.
- (v) **Conformité** : Les États membres et les acteurs humanitaires s'engagent à respecter les normes et standards internationaux établis, y compris les directives et codes de conduite reconnus par l'Union africaine (UA) ainsi que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) des femmes et des enfants, et des groupes vulnérables.
- (vi) **Le renforcement de la résilience multisectorielle** par l'intégration de la RRC, de l'ACC, de la gestion de l'environnement, tout en promouvant l'égalité entre les sexes pour une intégration efficace de la RRC.
- (vii) **Ne pas nuire** : Éviter d'augmenter l'exposition aux risques (transfert de maladies et de vecteurs pathogènes (COVID-19)), par la participation et l'inclusion des populations touchées par les catastrophes, y compris les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap dans le processus de planification et de prise de décision pour l'aide humanitaire.
- (viii) Promouvoir **la subsidiarité et la complémentarité** : entre la Commission de l'Union africaine, les autres organes de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), les États membres, les Nations unies et les autres acteurs et parties prenantes non étatiques ;
- (ix) **Partenariat et engagement efficaces** entre les différents groupes et parties prenantes pour l'investissement dans la RRC et le transfert technique et de risques.
- (x) **La transparence et la responsabilité** doivent s'appliquer à toute l'aide humanitaire, y compris le suivi des mesures de performance.

4.1 Vision

Une Afrique australe résiliente, sûre, réactive et durablement développée.

4.2 Mission

Réduire considérablement les pertes de vies humaines, de biens et de moyens de subsistance par une action efficace de gestion des risques de catastrophe en soutien au développement durable, à l'adaptation au changement climatique, à l'intersectionnalité, à l'équité entre les sexes et au renforcement de la résilience.

4.3 Objectif stratégique

L'objectif stratégique est d'améliorer la gestion multisectorielle et transfrontalière des risques de catastrophe pour soutenir la résilience régionale par :

- (i) L'amélioration de la compréhension des risques de catastrophe ;
- (ii) Le renforcement de la gouvernance et de l'institutionnalisation de la gestion des risques de catastrophe ;
- (iii) L'investissement dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe pour la résilience des communautés.
- (iv) L'innovation et la gestion des connaissances en matière de risques de catastrophe ;
- (v) L'amélioration de la résilience aux risques de catastrophe et par une meilleure reconstruction.

4.4 Cibles

Par la mise en œuvre de cette Stratégie et de ce Plan d'action, la région de la SADC cherchera à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques suivants, alignés sur la SFDRR :

- (i) Réduction du taux moyen national et régional de mortalité due aux catastrophes d'ici 2030 ;
- (ii) Réduire le nombre de personnes touchées par les catastrophes dans les États membres et, à terme, dans la région, d'ici 2030 ;
- (iii) Réduire les pertes économiques directes sur le PIB dans les États membres sur une base annuelle ;
- (iv) Réduire sensiblement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et les perturbations des services de base, notamment les établissements de santé et d'enseignement, y compris en améliorant leur résilience d'ici 2030 ;
- (v) Veiller à ce que tous les États membres aient élaboré et mis en œuvre des stratégies, des plans et des législations cohérents en matière de RRC aux niveaux national et local, le cas échéant ;

- (vi) Améliorer le nombre d'États membres (au moins 80 %) disposant d'évaluations factuelles de la vulnérabilité et des risques à tous les niveaux ;
- (vii) Augmenter substantiellement la disponibilité et l'accès aux informations et systèmes d'alerte précoce multi-aléas (y compris les systèmes traditionnels d'alerte précoce) et aux informations et évaluations des risques de catastrophes pour la population d'ici 2030 ;
- (viii) Des centres GRC spécialisés sont identifiés, soutenus et développés tout en se concentrant spécifiquement sur : la gouvernance intégrée et la prise de décision éclairée, la protection sociale et humaine et la mobilité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des infrastructures robustes et connectées, des centres urbains durables, la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité et la conservation, la compréhension des risques de catastrophes, y compris le changement climatique.
- (ix) Améliorer les investissements et les partenariats dans le domaine des risques de catastrophe et de leur interconnexion dans divers secteurs de développement, y compris les milieux urbains ;
- (x) Renforcer la coopération entre les États membres par le biais de mécanismes de coopération transfrontalière, d'examen par les pairs, de mentorat et d'échange d'informations, de technologies et d'expertise.

5.0 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Cette Stratégie de gestion des risques de catastrophe pour la région s'appuiera sur la gouvernance et le développement des connaissances en matière de gestion des risques de catastrophes, le profilage des risques diverses et multisectoriels, l'alerte précoce, la préparation, l'intervention et la remise en état. Elle s'appuiera sur un engagement et des partenariats innovants pour le développement des capacités, la mobilisation des ressources et le renforcement de la résilience, afin de faire progresser les résultats des cinq priorités stratégiques, à savoir :

Priorité stratégique 1 : L'amélioration de la compréhension des risques de catastrophe ;

Priorité stratégique 2 : Le renforcement de la gouvernance et de l'institutionnalisation de la gestion des risques de catastrophe ;

Priorité stratégique 3 : Investir dans la gestion des risques de catastrophes pour la résilience des communautés ;

Priorité stratégique 4 : L'innovation et la gestion des connaissances en matière de risques de catastrophe ;

Priorité stratégique 5 : Renforcer la résilience face aux risques de catastrophes et reconstruire en mieux.

5.1 Améliorer la compréhension des risques de catastrophe

Cette priorité est alignée sur la :
Priorité 1 du SFDRR : Identification des risques et compréhension des risques de catastrophe

La production de preuves par la collecte de données et d'informations est devenue une étape essentielle de la gestion des risques de catastrophe. L'analyse de ces informations permet à son tour de développer des cadres, de planifier la RRC (pour l'alerte précoce et l'action, la préparation, l'intervention et le rétablissement) et de gérer les catastrophes et leurs impacts. Tous les cadres et pratiques en matière de gestion des risques de catastrophes devraient se fonder sur une compréhension de la multiplicité des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions d'exposition, de capacité d'adaptation et de vulnérabilité des personnes qu'ils visent à protéger. Dans un monde d'interconnexion croissante, que ce soit entre les filières, les pays ou les individus, les risques ne peuvent plus être gérés de manière isolée mais doivent être traités comme une composante inévitable de systèmes complexes et interconnectés.

Les évaluations systématiques et régulières (périodiques) qui génèrent des données et des informations désagrégées sur les multiples facteurs et établissent l'interconnexion des risques de catastrophe sont des éléments essentiels pour accroître les capacités d'identification des risques, notamment leur portée et leur ampleur. Cela permet ensuite de façonner les infrastructures, y compris les innovations en matière de RRC et le développement des connaissances nécessaires à un renforcement efficace de la résilience. Le changement climatique est un facteur de risque et d'aléas naturels étroitement lié aux risques hydrométéorologiques qui provoquent des catastrophes majeures dans la région de la SADC.

Il est important de noter qu'il s'agit également d'une identification des évaluations sectorielles, y compris l'interaction et les influences intersectorielles afin d'accroître les connaissances, d'éviter le cloisonnement des responsabilités et de surmonter les ambiguïtés. La sécheresse chronique persistante en 'Afrique australe, la pandémie de COVID-19 et les systèmes cycloniques aigus, intenses et fréquents qui affectent la région nécessitent un ensemble d'outils standard multisectoriels et complets pour une coopération transfrontalière harmonisée et un partage de données désagrégées dans le traitement et la gestion des catastrophes transfrontalières. Ceci devrait aboutir à la génération d'informations et à la construction de connaissances qui seront diffusées en temps utile par le biais de plateformes d'information accessibles afin d'influencer les pratiques de GRC efficaces.

5.1.1 Objectifs

Les objectifs de la Stratégie Prioritaire 1 sont les suivants :

- (i) Renforcer les évaluations systématiques et régulières des risques de catastrophe aux niveaux régional et national et élaborer des profils de risques de catastrophe

pour la préparation aux alertes précoces, la préparation aux catastrophes, la planification de l'intervention et du rétablissement rapide, conformément au cadre régional, afin de contribuer au renforcement de la résilience.

- (ii) Renforcer les capacités et les infrastructures pour l'identification, l'évaluation, le suivi et l'appréciation des risques, des dangers et des vulnérabilités sur une base scientifique.
- (iii) Renforcer les capacités de prévision, d'alerte précoce et d'action rapide en améliorant les systèmes, la collecte de données, l'analyse, le suivi et la diffusion des informations sur les risques (y compris les systèmes d'alerte précoce autochtones et traditionnels) en vue d'une action rapide.
- (iv) Favoriser et promouvoir une compréhension du risque comme étant systématique et interconnecté.

5.1.2 Initiatives régionales

- (a) Harmoniser l'élaboration, l'adoption et l'utilisation de normes, de méthodologies, de modèles et d'outils scientifiques de collecte, de stockage et de diffusion de l'information pour l'évaluation des risques de catastrophes, en mettant l'accent sur l'utilisation des technologies géospatiales et spatiales.
- (b) Renforcer les capacités de cartographie des risques de catastrophes multiples, de surveillance des risques, en accordant une attention particulière aux capacités d'alerte rapide et à la diffusion d'alertes rapides et d'informations fondées sur l'impact.
- (c) Entreprendre des évaluations et des analyses périodiques de la vulnérabilité régionale (RVAA) afin de déterminer le statut et les tendances de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- (d) Former les responsables des secteurs et des groupes de développement aux outils et aux normes de collecte des données d'évaluation des risques, qui sont désagrégées, à l'analyse et au partage des données, et à l'alerte précoce régionale pour la planification et la gestion des risques de catastrophe.
- (e) Renforcer les capacités et les connaissances nationales et infranationales afin de mieux comprendre les risques de catastrophe par le biais du partage mutuel d'informations, de mentorats, d'échanges d'expertise et d'autres interventions d'apprentissage.
- (f) Élaborer des procédures opérationnelles normalisées (POS) régionales transfrontalières en vue d'une action rapide pour tous les risques communs et multiples, afin de garantir la publication et la diffusion rapides de décisions faisant autorité et l'intervention rapide des communautés les plus exposées.
- (g) Développer la science, la recherche et les connaissances locales qui sont encouragées pour comprendre les complexités associées aux aléas multiples et aux vulnérabilités.

5.2 Renforcer la gouvernance et l'institutionnalisation des risques de catastrophe

Cette priorité est alignée sur la :

Priorité 2 du SFDRR : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe.

Objectif 2 du Programme d'action : Accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Les catastrophes détruisent de nombreuses années d'acquis en matière de développement et réduisent les possibilités de développement des pays. La sauvegarde des réalisations en matière de développement et des progrès encouragés par les programmes internationaux tels que les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris ou le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) repose sur l'intégration des considérations relatives aux risques dans la prise de décision en matière de développement.

La gouvernance des risques de catastrophe est un système de cadres et de politiques, d'institutions, de mécanismes et d'autres dispositions visant à guider, coordonner et superviser la mise en œuvre des interventions de réduction des risques de catastrophe (RRC). Elle suppose la présence de structures et de processus disposant de niveaux de ressources et de capacités adéquats pour concevoir un ensemble de mesures multisectorielles visant à prévenir et à gérer l'impact des risques de catastrophe.

La clé de la gouvernance des risques de catastrophe dans la région de la SADC est la cohérence des politiques avec le Cadre mondial de Sendai, le Programme d'action pour l'Afrique et les dispositions du RISDP, ainsi qu'avec d'autres cadres directeurs régionaux pour le développement durable. L'amélioration de l'intégration de la RRC dans les différents secteurs de développement sera au centre de la gestion efficace des capacités sectorielles de RRC, notamment pour le renforcement de la résilience, l'ACC, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la santé, l'aide humanitaire, les risques urbains, le développement et la planification, avec une prise en compte inclusive, équitable et intersectionnelle de la participation des groupes spécialisés et des personnes handicapées.

Les risques de catastrophe qui affectent la région augmentent non seulement dans leur nombre mais aussi dans leur ampleur, car ils touchent plusieurs pays simultanément. À cet égard, la coopération régionale entre les États membres sera essentielle pour promouvoir la coordination et les liens transfrontaliers, qui doivent être soutenus structurellement par les instruments et procédures nécessaires.

Cette stratégie encouragera davantage l'apprentissage par les pairs en matière de RRC entre les États membres, conformément au Cadre de suivi de Sendai. Les ministres de la SADC chargés de la gestion des risques de catastrophe constitueront le Forum d'évaluation par les

pairs en matière de RRC par le biais du Comité technique pour la gestion des risques de catastrophe, qui est l'organe technique du Comité ministériel. Le Mécanisme d'évaluation par les pairs comprendra cinq panels d'évaluation, qui fonctionneront sur une base tripartite, chaque panel étant composé de trois pays et travaillant à tour de rôle entre les trois États membres. Le panel examinera les progrès réalisés par rapport au SFDRR et au PA et aux autres politiques et cadres de la SADC, ainsi qu'aux exigences légales et statutaires nationales. Conformément au Programme régionale de politique en matière de GRC et à l'examen par les pairs 2020-2030, chaque État membre se portera volontaire pour faire l'objet d'un examen par les pairs. Chaque examen sera lié aux priorités et aux objectifs définis dans la présente Stratégie et le Programme d'action, conformément aux termes de référence de l'examen par les pairs.

5.2.1 Objectifs

- (i) Garantir la cohérence des politiques avec les processus et cadres mondiaux, continentaux et régionaux, notamment en matière de développement, de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux effets du changement climatique, de santé, d'agriculture, d'urbanisation, de conservation et de biodiversité.
- (ii) Renforcer la capacité de coordination pour l'intégration de la RRC et du développement tenant compte des risques dans les politiques de développement et les politiques sectorielles, tant au niveau régional qu'au niveau des États membres.
- (iii) Promouvoir des mesures transfrontalières de réduction des risques de catastrophe par le biais de cadres directeurs et de la facilitation par l'Unité RRC de la SADC, avec le soutien des PIC et d'autres partenaires.
- (iv) Encourager et soutenir les réseaux, les partenariats et les centres d'excellence locaux, nationaux et régionaux.
- (v) Mettre en œuvre un mécanisme volontaire d'évaluation par les pairs en matière de RRC dans la région.

5.2.1 Initiatives régionales

- (a) Promouvoir la révision de la législation sur la RRC, l'institutionnalisation de la RRC, la cohérence de la forme institutionnelle et la localisation des fonctions de RRC dans les États membres afin qu'elles prennent en compte les risques biologiques et sanitaires, ainsi que les autres risques sanitaires émergents, y compris ceux d'origine humaine.
- (b) Élaborer et rendre opérationnel un cadre régional de surveillance multirisques, des mécanismes de soutien à l'alerte précoce et des accords connexes.
- (c) Faciliter le mécanisme régional d'examen par les pairs en matière de GRC entre les États membres dans le cadre du Programme régional de politique de GRC 2020-2030 pour le partage d'informations et l'apprentissage sur la gestion des risques de catastrophe.

- (d) Établir des réseaux, des partenariats et des centres d'excellence régionaux pour la RRC, réunissant des partenaires de coopération publics, privés et internationaux, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG), afin de s'engager collectivement dans une programmation conjointe.
- (e) S'engager et participer aux mécanismes mondiaux et continentaux de réduction des risques de catastrophe, notamment avec le Groupe de travail africain sur la RRC des Communautés économiques régionales (CER), sur les questions de RRC et d'ACC pour l'apprentissage et le partage d'informations.
- (f) Investir dans l'intégration de la RRC et du développement tenant compte des risques dans la planification et le suivi des programmes nationaux de développement sectoriel. Cette démarche comprendra l'élaboration d'outils d'apprentissage.

5.3 Investir dans la réduction des risques de catastrophes pour la résilience

Cette priorité est alignée sur la :

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience.

Objectif 3 du Programme d'action : Élargir substantiellement le champ d'application et augmenter le nombre de sources de financement national de la RRC.

Investir dans la RRC par le biais d'un développement tenant compte des risques présente de multiples avantages en raison des liens étroits avec le développement durable, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et des services écosystémiques et l'action humanitaire. Cela permet non seulement de protéger les vies, les biens et l'environnement, mais aussi d'obtenir des avantages supplémentaires susceptibles d'améliorer le développement, le bien-être et la résilience des États membres. Au fur et à mesure que les régions, les pays et les communautés deviennent plus sûrs pour investir, les activités économiques s'en trouveront renforcées. En outre, les mesures structurelles et non structurelles contribuent à réduire les impacts immédiats et en cascade des catastrophes en termes de préjudices causés aux personnes et aux infrastructures (directes) et de pertes économiques. Cependant, dans de nombreux cas, les investissements dans la réduction des risques de catastrophe ne sont ni directs ni multisectoriels, et sont donc voilés.

Étant donné la nature transfrontalière de la réduction des risques de catastrophe, la coopération et la coordination régionales en la matière seront renforcées entre les États membres et entre les structures organisationnelles, les acteurs publics, privés et non étatiques, grâce à l'élaboration de cadres, d'outils et de procédures. Au cœur de l'investissement régional se trouve l'opérationnalisation du Centre d'opérations humanitaires et d'urgence (SHOC) de la SADC, qui jouera un rôle central dans la coordination de la préparation, de l'intervention et de la remise en état rapide au niveau régional, en soutien aux pays qui ont été touchés et submergés par des catastrophes. Le Centre établira des liens avec le Centre de services climatiques (CSC) de la SADC et d'autres centres d'alerte précoce spécialisés dans la météorologie et le climat, y compris le Système d'alerte précoce multirisque (SAPMA) de la Commission de l'Union africaine (CUA), ainsi qu'avec les Agences nationales de gestion des catastrophes (NDMA) et les Services hydrologiques et météorologiques nationaux (NHMS) de manière à avoir un système d'alerte précoce (SAP) efficace. Les capacités de transport

des biens et services humanitaires et de secours seront développées par la gestion d'un système de chaîne d'approvisionnement régional.

Les capacités techniques du Centre seront renforcées par l'établissement de listes d'urgence régionales, à savoir : l'équipe d'intervention d'urgence (EIU) et les Forces en attente de la SADC. Une telle entreprise nécessite le développement des capacités par la formation, l'élaboration de systèmes et de procédures de gestion pour l'activation et le déploiement des équipes, ainsi que la conduite d'exercices de simulation (SIMEX) sur l'activation des systèmes et des capacités régionales.

Une planification régionale efficace de la préparation aux catastrophes impliquera le renforcement de la capacité des États membres à élaborer et à budgétiser des plans d'urgence nationaux basés sur des scénarios plausibles afin d'identifier les communautés vulnérables, les moyens de subsistance et les infrastructures essentielles susceptibles d'être affectés par des catastrophes. Une coopération étroite avec les parties prenantes régionales et les partenaires de coopération internationale, tels que l'Organisation régionale du comité permanent inter-agences (RIASCO), est essentielle au succès.

Les États membres investissent dans des allocations budgétaires nationales pour la RRC, notamment pour l'amélioration des infrastructures, la lutte contre les inondations, la protection contre la sécheresse, l'élaboration de codes de construction et les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les sources nationales de financement de la RRC dans la région de la SADC sont inadéquates. Il existe des possibilités de s'engager activement avec le secteur privé, ce qui peut apporter des avantages mutuels. La Stratégie et le Fonds de préparation et de réponse de la SADC 2016-2030 prévoient la création d'un Fonds régional de préparation aux catastrophes, dont l'opérationnalisation en tant que guichet social du Fonds de développement régional (FDR) a été approuvée en tant que mécanisme de transfert de risques. Cependant, la Région examinera les options et les possibilités d'accroître les produits et services de financement des risques de catastrophe pour le renforcement de la résilience en tenant compte du fait que l'allocation financière actuelle doit se concentrer sur l'ensemble du cycle de GRC, y compris l'alerte précoce, la préparation, l'intervention et la remise en état.

5.3.1 Objectifs

- (i) Créer et rendre opérationnels des fonds nationaux et régionaux de préparation aux catastrophes et en garantir le financement durable.
- (ii) Renforcer les capacités des États membres à accéder à des fonds pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba qui encourage un financement adéquat pour le développement durable.
- (iii) Élaborer des cadres incitatifs appropriés pour créer un environnement propice aux investissements privés régionaux et nationaux en faveur de la résilience.

- (iv) Améliorer l'affectation et l'utilisation des ressources nationales multisectorielles investies dans la RRC pour le renforcement de la résilience.
- (v) Promouvoir l'adoption de produits et services de transfert de risques pour la RRC.

5.3.2 Initiatives régionales

- (a) Établir et rendre opérationnels les fonds nationaux et régionaux de préparation aux catastrophes.
- (b) Renforcer la capacité des États membres à accéder à des fonds pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience en évaluant divers mécanismes de financement régionaux et internationaux.
- (c) Investir dans l'adaptation aux effets du changement climatique et le renforcement de la résilience en fonction des risques.
- (d) Adopter et utiliser des produits et services de financement des risques de catastrophe et de transfert de risques, y compris le Fonds de préparation aux catastrophes, pour l'opérationnalisation du SHOC et l'apport de secours aux États membres touchés. Les sources publiques et privées de financement national de la RRC (telles que les budgets nationaux et infranationaux, les fonds nationaux d'intervention en cas de catastrophe, les fonds d'urgence et de résilience, les obligations, les réserves, les assurances, les taxes, le financement de la dette et des prêts, la protection sociale, les PPP, les assurances, les obligations, les contributions philanthropiques et de la société civile) ont été identifiées et ont fait l'objet de démarches proactives pour y accéder.
- (e) Élaborer des mécanismes appropriés pour la comptabilisation et la déclaration des pertes, alignés sur les processus régionaux et continentaux.
- (f) Promouvoir les investissements publics et privés dans les infrastructures qui résistent aux catastrophes et aux risques liés au changement climatique.

5.4 Encourager l'innovation et la gestion des connaissances au niveau

Cette priorité est alignée sur :

Objectif 1 du Programme d'action : Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, sous forme de programmes autonomes ou intégrés dans différents programmes d'enseignement.

Objectif 5 du Programme d'action : Augmenter substantiellement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.

L'innovation et la gestion des connaissances pour la RRC favorisent la prise de décisions éclairées pour la gestion des risques de catastrophe de manière durable. La prise de décision éclairée nécessite une solide base d'informations et de connaissances, de l'innovation, ainsi que des professionnels dévoués et qualifiés. L'amélioration de l'accès et de l'échange d'informations au niveau régional, de la communication et de la cohérence des systèmes de gestion de l'information (SGI) est une condition préalable essentielle à la RRC. Il est donc nécessaire

d'élaborer et de mettre en œuvre un programme régional d'innovation et de gestion des connaissances en matière de gestion des risques de catastrophe, étroitement lié au SGI et à la plateforme de gestion des connaissances. Une évaluation des besoins techniques permettra d'obtenir des informations sur les lacunes et donc d'orienter la programmation, l'adoption et l'utilisation de technologies innovantes en matière de RRC.

Un système d'information sur la gestion des risques de catastrophes efficace, accessible et convivial est une composante essentielle de la préparation, de la réaction, des secours et de la remise en état en cas de catastrophe au niveau régional. La disponibilité d'informations précises et opportunes avant (alerte précoce et suivi), pendant et après les catastrophes est essentielle pour la coordination, les secours, la participation des parties prenantes et des bénéficiaires, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'intervention. Des centres et des instruments spécialisés dans la gestion des risques de catastrophes seront identifiés, créés et soutenus, par exemple le Centre de services climatiques (CSC), le Forum régional d'Afrique australe sur les perspectives climatiques (SARCOF), le Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité (RVAA) de la SADC, ainsi que des centres et des institutions de recherche. Une innovation et une gestion des connaissances adéquates concernent également le partage des leçons et des expériences et l'identification des bonnes pratiques grâce à un processus d'examen et d'apprentissage par les pairs. Ce processus sera associé à des infrastructures appropriées, à l'apprentissage et à l'amélioration des connaissances par la formation et la coopération Sud-Sud.

5.4.1 Objectifs

- (i) Renforcer l'harmonisation, l'adoption et l'utilisation de technologies et de solutions innovantes dans la gestion des risques de catastrophe.
- (ii) Promouvoir le plaidoyer, la communication et la gestion des connaissances en matière de GRC par le biais du partage de données et d'informations géospatiales dans les SGI et les plateformes régionales et nationales.
- (iii) Promouvoir des plateformes de coordination pour le partage et l'échange d'informations et l'amélioration de l'apprentissage et de la gestion des connaissances.

5.4.2 Initiatives régionales

- (a) Élaborer et mettre en œuvre le Programme régional d'innovation en matière de risques de catastrophe.
- (b) Mettre à jour le SGI pour la GRC de la SADC en y ajoutant des capacités géospatiales et spatiales pour le partage et le déploiement de données et d'informations en temps réel aux niveaux régional et national.
- (c) Rassembler les informations régionales sur la gestion des risques de catastrophe afin de contribuer au rapport bisannuel sur la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action présenté à la Commission de l'Union africaine.

- (d) Convoquer les parties prenantes régionales de la GRC, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les agences de l'ONU, les organisations non gouvernementales (ONG) et les PIC, afin de recenser les politiques efficaces et les pratiques opérationnelles de gestion des risques de catastrophe.
- (e) Améliorer l'apprentissage et les connaissances par la formation et la coopération Sud-Sud.
- (f) Promouvoir l'accès à l'information sur la gestion des risques de catastrophe et engager les communautés par une approche décentralisée.
- (g) Élaborer un plan de communication des risques pour la région de la SADC et le transmettre aux États membres.

5.5 Renforcer la résilience face aux risques de catastrophe et mieux reconstruire.

Cette priorité est alignée sur la :

Priorité 4 du SFDRR : Améliorer la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace et pour « reconstruire en mieux » lors du rétablissement, de la remise en état et de la reconstruction.

Objectif 4 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation et de mécanismes d'intervention, de relèvement et de reconstruction post-catastrophe tenant compte des risques, et les testant périodiquement.

Le renforcement de la résilience est un processus de développement continu. La planification du relèvement commence par l'élaboration de profils de risque de catastrophe qui contiendront des informations sur les performances socio-économiques, des informations sur la population à risque, y compris des informations sur les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les personnes handicapées. Il s'agit de promouvoir des opportunités inclusives et équitables pour les femmes et de prendre en compte les aspects transversaux lors de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et l'élaboration de cadres et de plans de rétablissement pour les interventions de réhabilitation et de reconstruction.

Les solutions naturelles pour la RRC, telles que la gestion durable des écosystèmes et la réduction des risques de catastrophe écologique sont essentielles en particulier pour l'intégration de la RRC dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Cela implique l'importance des capacités de récupération dans des secteurs tels que la résilience urbaine, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau, le genre, l'éducation, les infrastructures et la reconstruction. Les possibilités de RRC et d'adaptation au changement climatique (ACC) dans le cadre des plans régionaux existants en matière d'urgence, de préparation, de réponse et de relèvement seront identifiées. Cela comprendra l'élaboration de mesures telles que l'aménagement du territoire, l'amélioration des normes structurelles et le partage de l'expertise, des connaissances, des examens post-catastrophes et des leçons apprises, et l'intégration de la reconstruction post-catastrophe dans le développement économique et social durable des zones touchées.

5.5.1 Objectifs

- (i) Renforcer les capacités régionales de planification et de gestion du relèvement.

- (ii) Rassembler des données sur les pertes et les dégâts causés par les catastrophes pour un suivi ciblé dans toutes les activités régionales de préparation, d'intervention et de relèvement, afin de contribuer au renforcement de la résilience.
- (iii) Améliorer le développement en fonction des risques pour les programmes de développement et le renforcement de la résilience rurale et urbaine.
- (iv) Élaborer et appliquer des normes pour promouvoir une meilleure construction.

5.1.2 Initiatives régionales

- (a) Renforcer les capacités pour l'évaluation des besoins et l'élaboration d'un cadre de travail.
- (b) Créer une base de données régionale sur les pertes et les dégâts ainsi que des capacités de gestion de l'information.
- (c) Générer des informations analytiques liées aux politiques pour l'intégration régionale, ainsi que pour influencer sur les politiques et les élaborer.
- (d) Promouvoir un développement et un financement tenant compte des risques dans les secteurs du développement.
- (e) Développer les capacités des parties prenantes par la formation afin de faciliter l'adoption de normes de construction et de promouvoir une meilleure construction.

6.0 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de la SADC pour la gestion des risques de catastrophe (SPASGRC) sera coordonnée par l'Unité RRC du Secrétariat de la SADC, en étroite collaboration avec le Groupe de travail technique interne sur la RRC de la SADC et le Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC. Une collaboration étroite sera également facilitée avec les agences nationales de gestion des catastrophes (NDMA) et les unités de protection civile (UPC) des États membres, les CER de la CUA, le Groupe de travail africain sur la RRC et les acteurs régionaux de la GRC à tous les niveaux, y compris les organisations internationales, régionales, nationales et locales.

Il est important de renforcer les capacités et les dispositions institutionnelles au niveau du Secrétariat et des États membres pour une mise en œuvre et une coordination efficaces de la Stratégie grâce au soutien des PIC.

7.0 SUIVI ET ÉVALUATION

La capacité de mesurer, de contrôler et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du programme est essentielle à la réalisation de la RRC dans la région. La présente Stratégie comprend donc un Plan d'action (Annexe A) et un Cadre de suivi et d'évaluation (S et E) (Annexe B). Ceux-ci sont alignés sur la nouvelle matrice de mise en œuvre du Programme d'action en vue d'atteindre les objectifs du SFDRR en Afrique. Le cadre de suivi et d'évaluation tient compte du suivi du Cadre de suivi de Sendai, qui est également lié aux objectifs fixés dans le présent plan.

Afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de cette Stratégie et de ce Plan d'action et du Programme d'action pour l'Afrique, des rapports nationaux bisannuels seront soumis par la région de la SADC et par chaque État membre au moyen de formats et d'outils standard élaborés par la CUA, y compris le système de suivi en ligne. Le Secrétariat de la SADC apportera un soutien technique pour l'analyse des informations et des données recueillies, et assurera l'intégration de ces informations dans le SGI pour la GRC régional. D'autres mécanismes de suivi, d'examen des progrès et de rapports transparents sur la réduction des risques de catastrophe seront envisagés et adoptés, le cas échéant, y compris ceux basés sur le mécanisme d'examen par les pairs.

Les rapports d'avancement périodiques comprendront les résultats, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme SPASGRC. Il y aura une évaluation à mi-parcours de l'opérationnalisation de la SPASGRC qui permettra d'examiner les stratégies et les résultats et, par conséquent, de prendre des mesures d'adaptation pour atteindre les objectifs de gestion des risques liés à l'intégration régionale. Une évaluation finale sera menée à la fin de la durée de vie de la SPASGRC, et l'impact attendu sera mesuré.

Annexe A: Plan d'action.

Interventions stratégiques	Activités	Organisa- tion res- ponsable	Résultats atten- dus	Calendrier
1.1: Développer les capacités permettant de cartographier les risques de catastrophes, de surveiller les dangers et de réaliser des évaluations des risques, de la vulnérabilité et des capacités, en accordant une attention particulière aux risques urbains.	1.1.1: Réaliser régulièrement des évaluations systématiques des risques de catastrophe (établir des profils de risque) et des évaluations de la vulnérabilité en utilisant des outils standard d'identification des risques à tous les niveaux.	SHOC	a) Rapports réguliers d'évaluation des risques de catastrophe (profils de risque).	2030
	1.1.2: Former les secteurs de développement/les groupes de travail sur les risques de catastrophes à l'évaluation des risques, à l'analyse des profils de catastrophes.	SHOC	b) Secteurs/groupes de la SADC formés à l'évaluation et à l'analyse des risques de catastrophe.	2030
1.2: Élaborer des outils harmonisés de collecte d'informations scientifiques pour l'évaluation des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur l'utilisation des technologies et des innovations géospatiales et spatiales.	1.2.1: Mettre en place des normes, méthodologies, modèles et outils communs de collecte, de stockage et de diffusion d'informations scientifiques pour l'évaluation des risques de catastrophes.	URRC SADC STAG (Groupe consultatif pour la science et la technologie)	a) Élaboration et mise en œuvre d'outils normalisés d'évaluation des risques de catastrophes.	2025
			b) Utilisation par les secteurs du développement d'outils et de méthodologies scientifiques pour la collecte, le stockage et la diffusion des données.	2030
1.3: Faciliter la prévision des alertes précoces, le suivi des dangers et des vulnérabilités, l'action anticipée et l'émission en temps utile d'alertes précoces et le déclenchement d'actions rapides.	1.3.1: Élaborer un cadre régional de surveillance multirisques et un mécanisme de soutien à l'alerte précoce, ainsi que des accords connexes pour les secteurs clés.	URRC	a) Élaboration d'un cadre régional de surveillance multirisque et d'un mécanisme de soutien à l'alerte précoce.	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisa- tion res- ponsable	Résultats atten- dus	Calendrier
	1.3.2: Mettre en place le système régional d'alerte précoce multi-aléas avec des liens inter-opérationnels avec le Système d'alerte précoce multi-aléas, les autres CER et les systèmes nationaux d'alerte précoce.	URRC SHOC CSC Centre régional de recherche/formation Services hydro et météorologiques ntx (NHMS)	a) Des systèmes régionaux multirisques (cyclones et périodes sèches) et d'alerte précoce permettant une action rapide sont développés et mis en œuvre.	2025
	1.3.3: Renforcer la capacité d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité régionale (RVAA) pour l'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	RRC Direction Comité ntx d'évalua de la vulnérabilité .CNEV)	a) Application d'outils standardisés d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité (RVAA).	2025
		RRC Direction .CNEV	b) Rapport de synthèse régional annuel sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la SADC.	2030
1.4: Renforcement de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les secteurs de développement.	1.4.1: Élaborer des lignes directrices pour l'intégration de la RRC et des supports de formation dans les secteurs clés du développement.	URRC	a) Déploiement de lignes directrices sectorielles pour l'intégration de la RRC et éla-	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisa- tion res- ponsable	Résultats atten- dus	Calendrier
			boration de lignes di- rectrices pour le déve- loppement et la planifi- cation urbains.	
			b) Élaboration de mo- dules de formation sur les lignes directrices pour l'intégration de la RRC.	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
2.1: Promouvoir la révision des cadres de gestion des risques de catastrophes afin de garantir l'élaboration de mesures réactives pour répondre aux problèmes émergents.	2.1.1: Réviser et adopter les cadres actuels de GRC (stratégies, politiques, législation).	URRC États membres (ÉM)	a) Révision des cadres de gestion des risques de catastrophe pour tenir compte des problèmes émergents et de l'alignement sur les outils politiques régionaux et continentaux.	2030
	2.1.2: Mettre au point des instruments de coordination transfrontalière pour les risques naturels et anthropiques, les pandémies humaines et les parasites et maladies des animaux et des cultures.	URRC SHOC	a) Les instruments de coordination transfrontalière pour les risques naturels et anthropiques sont mis au point.	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
3.1: Renforcer les capacités et les compétences institutionnelles régionales en matière de GRC.	3.1.1: Rendre opérationnel le Centre des opérations humanitaires et d'urgence (SHOC) de la SADC et d'autres besoins opérationnels.	URRC	a) Réaliser une étude de viabilité du SHOC en termes d'exigences techniques et financières.	2023
	3.1.2: Développer le site web du SHOC.	URRC	a) Le site web du SHOC est développé et fonctionnel.	2023
	3.1.3: Élaborer des procédures opérationnelles standard pour le SHOC, par fonction (par exemple, chaîne d'approvisionnement, logistique, TIC, finances et administration,	URRC	a) Les procédures opérationnelles normalisées du SHOC par	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisa- tion respon- sable	Résultats	Calendrier
	sécurité et accès, rapports, communications, etc.)		fonction sont élaborées et mises en œuvre.	
	3.1.4: Équiper le SHOC et lui donner les moyens de remplir pleinement ses fonctions.	URRC	a) Le SHOC est équipé et opérationnel.	2025
	3.1.5: Développer le système régional de gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire.	URRC FICR	a) Système régional de gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire conçu et mis en œuvre.	2024
	3.1.6: Former le personnel du SHOC et les États membres au système régional de gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire et le déployer.	SHOC URRC PIC États membres (ÉM)	a) Rapport sur le système régional de gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire.	2030
3.2: Renforcement des capacités régionales de préparation, d'intervention et de remise en état rapide.	3.2.1: Élaborer des plans d'urgence régionaux multirisques.	URRC SHOC	a) Élaborer des plans d'urgence régionaux multirisques chiffrés.	2030
	3.2.2: Développer et rendre opérationnel le système de gestion des équipes d'intervention d'urgence (EIU) de la SADC, basé sur le web.	URRC SHOC	a) Système de gestion de l'EIU basé sur le web développé et fonctionnel.	2024
	3.2.3: Élaborer et mettre en œuvre le programme de formation EIU de la SADC.	URRC SHOC	a) Programme de formation EIU 2024-2030 mis au point.	2024
	3.2.4: Organiser une formation spécialisée (UNDAC, SPHRE) pour l'EIU de la SADC.	SHOC URRC PIC États membres (ÉM)	Rapports de formation spécialisée EIU produits.	2030
	3.2.5: Effectuer des exercices de simulation régionaux (SIMEX).	SHOC URRC PIC	a) Rapport sur les exercices de simulation régionaux.	2030

Interventions stratégiques	Activités	Organisa- tion respon- sable	Résultats	Calendrier
		États membres (ÉM)		
3.3: Promouvoir l'utilisation du financement des risques de catastrophe et des produits et services de transfert de risques,	3.3.1: Effectuer des évaluations des options régionales pour le transfert des risques.	URRC	a) Élaboration d'instruments financiers pour l'intégration régionale aux niveaux régional et national, y compris les options pour le financement des risques de catastrophe ; étude réalisée.	2023
3.4: Appui régional amélioré aux États membres touchés par les risques et les catastrophes naturelles et anthropiques.	3.4.1: Rendre opérationnel le Fonds de préparation aux catastrophes pour le renforcement de la résilience.	URRC	a) Rendre le Fonds de préparation aux catastrophes accessible aux États membres touchés par des risques et des catastrophes.	2030
3.5: Renforcer les capacités régionales d'accès aux fonds mondiaux pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience.	3.5.1: Promouvoir l'intégration de la région et l'accès national aux financements et aux fonds mondiaux, continentaux et régionaux pour le climat.	URRC	a) Soutenir l'intégration de la RRC dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN), les Plans d'adaptation nationaux (PAN) et les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN).	2028
3.6: Renforcer les investissements dans l'adaptation au changement climatique fondée sur les risques et le renforcement de la résilience.	3.6.1: Investissements régionaux et nationaux en élaborant des mesures d'adaptation au changement climatique fondées sur les risques et en renforçant la résilience.	SADC États membres (ÉM)	a) Allocations budgétaires nationales de développement pour la RRC et l'élaboration de la résilience pour les	2030

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
			programmes et les projets.	
3.7: Renforcer le développement de l'information sur les pertes et les dégâts pour la politique et l'efficacité opérationnelle de la RRC.	3.7.1: Concevoir des mécanismes de notification des pertes et dommages liés aux catastrophes.	URRC États membres (ÉM)	a) Des mécanismes de notification des pertes et dommages liés aux catastrophes sont conçus et mis en œuvre.	2027
			b) La base de données régionale sur les pertes et les dommages est développée et gérée efficacement, conformément aux normes internationales.	2028
			c) Preuve et analyse de de l'impact des rapports sur les pertes et dommages sur l'intégration régionale.	2030

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
4.1: Renforcer l'adoption et l'utilisation de technologies innovantes dans la RRC.	i) Élaborer et mettre en œuvre le programme régional d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe.	URRC	a) Une évaluation des besoins régionaux en matière d'innovation en RRC est réalisée et elle alimente l'élaboration d'un programme d'innovation.	2024

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
			b) Programme régional d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophes élaboré et mis en œuvre.	2024
4.2: Renforcer l'engagement politique et le partage et la diffusion d'informations sur la GRC.	4.2.1: Le Programme stratégique régional de GRC 2020-2030 mis en œuvre par le biais du Mécanisme d'évaluation par les pairs.	URRC	a) Les États membres régionaux s'engagent et participent volontairement aux examens par les pairs en matière de GRC pour influencer sur les politiques et partager les connaissances.	2025
			b) Organisation du Forum semestriel régional de GRC.	2024
4.3: Promouvoir le partage et la diffusion d'informations sur la GRC au niveau régional.	4.3.1: Rassembler les données et les informations régionales sur la GRC afin d'élaborer des analyses susceptibles d'influencer l'élaboration des politiques et de renforcer les pratiques opérationnelles.	URRC	a) Produire et diffuser le rapport biennal régional sur la gestion des risques de catastrophe.	
		URRC UA CER	b) Contribuer à la production du rapport biennal africain sur la GRC.	2030
4.4: Promouvoir la recherche et les partenariats en matière de GRC et la diffusion des informations.	4.4.1: Créer un groupe consultatif régional sur la science et la technologie (SADC STAG).	URRC États membres (ÉM) Institutions de recherche et universitaires Secteur privé	a) Le STAG de la SADC est établi et fonctionne.	2025

Interventions stratégiques	Activités	Organisation responsable	Résultats	Calendrier
4.5: S'engager avec d'autres communautés économiques régionales (CER) sur les questions de RRC et d'ACC pour l'apprentissage et le partage d'informations sur une base annuelle.	4.5.1: Engagement, participation active et contribution au niveau mondial, à l'UA et aux plateformes régionales.	URRC	a) Contribuer au forum mondial, continental et régional de transformation de la GRC.	2030

Interventions stratégiques	Activités	Organisations responsables	Résultats	Calendrier
5.1: Renforcer les capacités de planification et de relèvement stratégique des risques de catastrophe.	5.1.1: Organiser une formation sur l'évaluation des besoins a posteriori pour différents secteurs de développement.	URRC PIC	Une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) sera réalisée aux niveaux régional et national.	2030
5.2: Promouvoir un développement tenant compte des risques.	5.1.2: Élaborer l'adoption d'un développement fondé sur les risques dans les interventions d'intégration régionale.	URRC PIC États membres (ÉM)	a) RRC dans les processus multisectoriels de RRC et la planification du rétablissement.	2027

Annexe B: Cadre de suivi et d'évaluation

L'objectif stratégique du Cadre de suivi et d'évaluation est aligné sur les priorités du Cadre de Sendai et sur les objectifs stratégiques de la GRC du Plan de mise en œuvre du RISDP 2020-2030.

Priorité stratégique 1 Comprendre les risques de catastrophes							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
1.1: Développement des capacités pour la cartographie des risques de catastrophe, la surveillance des aléas et la réalisation d'évaluations des risques, de la vulnérabilité et des capacités, avec une attention particulière aux risques urbains.	1.1.1: Réaliser régulièrement des évaluations systématiques des risques de catastrophe (établissement de profils de risque) et des évaluations de la vulnérabilité en utilisant des outils standard d'identification des risques à tous les niveaux.	Nombre de rapports réguliers d'évaluation des risques de catastrophe produits.	0	2	SHOC	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
	1.1.2: Former les secteurs de développement/les groupes de travail sur les risques de catastrophes à l'évaluation des risques, à l'analyse des profils de catastrophes.	Nombre de secteurs de développement formés au profilage des risques de catastrophes.	0	3	SHOC	Rapport annuel du SHOC - Rapport annuel de la SADC URRC	2030
1.2: Élaboration d'outils harmonisés de collecte d'informations scientifiques pour l'évaluation des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur l'utilisation de technologies et d'innovations géospatiales et spatiales.	1.2.1: Établir des normes, des méthodologies, des modèles et des outils communs de collecte, de stockage et de diffusion d'informations scientifiques pour l'évaluation des risques de catastrophe.	Élaboration d'un recueil de normes d'évaluation des risques de catastrophe.	Non	Oui	URRC PIC	- Projet de l'Initiative mondiale sur la gestion des risques de catastrophes Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2025

Priorité stratégique 1 Comprendre les risques de catastrophes							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
1.3: Alerte précoce, mesures anticipées, évolution des dangers et de la vulnérabilité et émission en temps utile d'alertes précoces et de mesures rapides.	1.3.1: Élaborer un cadre régional de surveillance multirisques et un mécanisme de soutien à l'alerte précoce, ainsi que des accords connexes pour les secteurs clés.	Cadre régional de surveillance multirisques et accord de soutien à l'alerte précoce	Non	Oui	URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024
	1.3.2: Élaborer le système régional d'alerte précoce multi-aléas avec des liens interopératoires avec SAPMA et les systèmes nationaux d'alerte précoce.	Système régional d'alerte précoce multi-aléas.	Non	Oui	URRC SHOC CSC Centre régional de recherche/formation Services hydrologiques et météorologiques ntx (NHMS)	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2025
	1.3.3: Renforcer la capacité d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité régionale (RVAA) pour l'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Plateforme régionale de suivi des aléas et de la vulnérabilité RVAA	Non	Oui	RRC Direction Comité ntx d'éva de la vulnérabilité. (.CNEV)	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2025
		Nombre de pays coopérant au partage et à la diffusion de données et d'informations sur la VAA.	12	14	RRC CNEV	Rapport de synthèse annuel sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	2030

Priorité stratégique 1 Comprendre les risques de catastrophes							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
1.4: Renforcement de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les secteurs de développement.	1.4.1: Élaborer des lignes directrices pour l'intégration de la RRC et du matériel de formation dans les secteurs clés du développement.	Élaboration de lignes directrices pour l'intégration de la RRC dans le développement et la planification urbaine.	6	7	URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024
		Lignes directrices pour l'intégration de la RRC dans les secteurs clés ² et modules d'apprentissage élaborés	0	7	URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024

Priorité stratégique 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe et l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Cible	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
2.1: Promouvoir l'examen des cadres de gestion des risques de catastrophe en vue d'élaborer des politiques adaptées aux nouveaux problèmes.	2.1.1: Révision et adaptation des cadres actuels de GRC (stratégies, politiques, législation).	Pourcentage d'États membres disposant de cadres modifiés pour gérer les problèmes émergents.	À confirmer.	80%	URRC États membres (ÉM)	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
	2.1.2: Mettre au point des instruments de coordination transfrontalière pour les risques naturels et anthropiques, les pandémies humaines et les	Nombre d'instruments de coordination transfrontalière pour les risques naturels et anthropiques	0	3	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024

² Agriculture et sécurité alimentaire, infrastructure (eau, énergie et transport routier), éducation, genre, eau et hygiène sanitaire (WASH), résilience urbaine.

Priorité stratégique 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe et l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Cible	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
	parasites et maladies des animaux et des cultures.	élaborés et mis en œuvre.					

Priorité stratégique 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
3.1: Renforcer les capacités et les compétences institutionnelles régionales en matière de GRC.	3.1.1: Rendre opérationnel le Centre des opérations humanitaires et d'urgence (SHOC) de la SADC et d'autres besoins opérationnels.	Plan de viabilité pour le SHOC	Non	Oui	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2023
	3.1.2: Développer le site web du SHOC.	Site web du SHOC	Non	Oui	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2023
	3.1.3: Élaborer des procédures opérationnelles standard pour le SHOC, par fonction (par exemple, chaîne d'approvisionnement, logistique, TIC, finances et administration, sécurité et accès, rapports, communications, etc.)	Nombre de POS pour le SHOC par fonction	3	7	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024
	3.1.4: Équiper le SHOC et lui donner les moyens de remplir pleinement ses fonctions.	Équipement du SHOC acquis, installé et fonctionnel	Non	Oui (sur la base des spécifications identifiées)	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2025
	3.1.5: Développer le système régional de gestion de la chaîne	Système régional de gestion de	Non	Oui	SHOC URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024

Priorité stratégique 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
	d'approvisionnement humanitaire.	la chaîne d'approvisionnement humanitaire					
	3.1.6: Former le personnel du SHOC et les États membres au système régional de gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire et le déployer.	Nombre d'interventions bénéficiant d'une aide d'urgence par le biais du mécanisme régional de préparation et d'intervention.	0	12	SHOC URRC PIC États membres (ÉM)	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
3.2: Renforcement des capacités régionales de préparation, d'intervention et de remise en état rapide.	3.2.1: Élaborer des plans d'urgence régionaux multirisques.	Plans d'urgence régionaux multirisques annuels élaborés.	0	: 8	URRC SHOC	Rapport de l'atelier annuel de préparation Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
	3.2.2: Développer et rendre opérationnel le système de gestion des équipes d'intervention d'urgence (EIU) de la SADC, basé sur le web.	Système de gestion de l'EIU basé sur le web fonctionnel	Non	Oui	URRC SHOC	Rapport annuel du SHOC	2024
	3.2.3: Élaborer et mettre en œuvre le programme de formation EIU de la SADC.	Programme de formation EIU 2024-2030	Non	Oui	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2024
	3.2.4: Organiser une formation spécialisée (UNDAC, SPHERE) pour l'EIU de la SADC.	Nombre de formations spécialisées de l'EIU réalisées	0	3	SHOC URRC PIC États membres (ÉM)	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030

Priorité stratégique 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
	3.2.5: Effectuer des exercices de simulation régionaux (SI-MEX).	Nombre de SI-MEX régionaux réalisés	1	3	SHOC URRC PIC États membres (ÉM)	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
3.3: Promouvoir l'utilisation du financement des risques de catastrophe et des produits et services de transfert de risques,	3.3.1: Effectuer des évaluations des options régionales pour le transfert des risques.	Note conceptuelle sur l'élaboration d'instruments financiers pour l'intégration régionale aux niveaux régional et national, y compris des options pour le risque de catastrophe.	Non	Oui	URRC	Rapport de projet SFR11 Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2023
3.4: Appui régional amélioré aux États membres touchés par les risques et les catastrophes naturelles et anthropiques.	3.4.1 : Rendre opérationnel le Fonds de préparation aux catastrophes pour le renforcement de la résilience.	Nombre d'interventions en faveur des États membres par le biais du Fonds de préparation aux catastrophes.	0	12	URRC	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
3.5: Renforcer les capacités régionales d'accès aux fonds mondiaux pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience.	3.5.1: Promouvoir l'intégration de la région et l'accès national aux financements et aux fonds mondiaux, continentaux et régionaux pour le climat.	Nombre d'États membres mettant en œuvre des interventions par le biais du mécanisme de financement climatique	0	12	URRC	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2028

Priorité stratégique 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
3.6: Renforcer les investissements dans l'adaptation au changement climatique fondée sur les risques et le renforcement de la résilience.	3.6.1: Investissements régionaux et nationaux en élaborant des mesures d'adaptation au changement climatique fondées sur les risques et en renforçant la résilience.	Nombre d'États membres disposant de crédits budgétaires nationaux pour la RRC	0	12	URRC	Rapport de projet GIDRM Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2030
3.7: Renforcer le développement de l'information sur les pertes et les dégâts pour la politique et l'efficacité opérationnelle de la RRC.	3.7.1: Concevoir des mécanismes de notification des pertes et dommages liés aux catastrophes.	Nombre d'États membres formés à la gestion et à la communication des informations sur les pertes et les dommages.	0	12	URRC SHOC	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2027
		Élaboration d'une base de données régionale sur les pertes et les dommages.	Non	Oui	URRC SHOC États membres (ÉM)	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2028
		Production d'une analyse des pertes et dommages liés à l'intégration régionale.	0	2	URRC	Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2030

Priorité stratégique 4 : Innovation et gestion des connaissances en matière de risques de catastrophe.

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
4.1: Renforcer l'adoption et l'utilisation de technologies innovantes dans la RRC.	i) Élaborer et mettre en œuvre le programme régional d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe.	Rapport d'évaluation de l'innovation en matière de RRC au niveau régional	Non	Oui	URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2024
		Programme régional d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe	Non	Oui	URRC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2025
		Nombre d'innovations appliquées dans le mécanisme de préparation et de réponse régional	0	3	URRC SHOC	Rapport du projet RGRCS Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2026
4.2: Renforcer l'engagement politique et le partage et la diffusion d'informations sur la GRC.	4.2.1: Le Programme stratégique régional de GRC 2020-2030 mis en œuvre par le biais du Mécanisme d'évaluation par les pairs.	Nombre d'États membres ayant participé aux examens par les pairs.	2	14	URRC	Rapports d'examen par les pairs	2025
		Nombre de rapports semestriels régionaux sur la GRC	0	3	URRC	Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2030

Priorité stratégique 4 : Innovation et gestion des connaissances en matière de risques de catastrophe.							
Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
4.3: Promouvoir le partage et la diffusion d'informations sur la GRC au niveau régional.	4.3.1: Rassembler les données et les informations régionales sur la GRC afin d'élaborer des analyses susceptibles de guider l'élaboration des politiques et de renforcer les pratiques opérationnelles dans les États membres.	Nombre de pays interagissant dans la plateforme régionale le SGI GRC	2	14	URRC	Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2030
		Nombre de contributions régionales au Rapport semestriel sur la gestion des risques de catastrophe en Afrique	1	3	URRC	Rapport semestriel de l'UA sur la RRC	2030
4.4: Promouvoir la recherche et les partenariats en matière de GRC et la diffusion des informations.	4.4.1: Créer un groupe consultatif régional sur la science et la technologie (SADC STAG).	Existence du STAG de la SADC	Non	Oui	URRC États membres (ÉM) Institutions de recherche Secteur privé	Rapport annuel de la SADC sur l'URRC	2027
4.5: S'engager avec d'autres communautés économiques régionales (CER) sur les questions de RRC et d'ACC pour l'apprentissage et le partage d'informations sur une base annuelle.	4.5.1: Engagement, participation active et contribution au niveau mondial, à l'UA et aux plateformes régionales.	Nombre de plateformes mondiales, continentales et régionales.	DMRRC Référence:1 GTARRC Référence : 6	DMRRC Objectif : 4 GTARRC Objectif : 14	URRC SHOC	Rapport de mission URRC Rapports de mission SHOC	2030

Priorité stratégique 5 : Renforcer les interventions de récupération des risques de catastrophes (reconstruire en mieux).

Interventions stratégiques	Activités	Indicateur	Référence	Objectifs	Responsables	Moyens de vérification	Calendrier
5.1: Renforcer les capacités de planification et de relèvement stratégique des risques de catastrophe.	5.1.1: Organiser une formation sur l'évaluation des besoins a posteriori pour différents secteurs de développement.	Nombre de cadres d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) élaborés et mis en œuvre.	1	3	URRC PIC	Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2028
5.2: Promouvoir un développement tenant compte des risques.	5.1.2: Élaborer l'adoption d'un développement fondé sur les risques dans les interventions d'intégration régionale.	Nombre de secteurs de développement dotés d'un mécanisme d'intégration de la RRC.	0	2	URRC PIC	Rapport de projet GIDRM Rapport annuel de l'URRC de la SADC	2027

6. Références bibliographiques

UNION AFRICAINE **2016**. Cadre de suivi et d'évaluation du Programme d'action pour la mise en œuvre en Afrique du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) : Liste des indicateurs et critères d'évaluation des indicateurs. Addis Abeba : CUA.

UNION AFRICAINE **2016**. Programme d'action pour la mise en œuvre en Afrique du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Addis Abeba : CUA.

UNION AFRICAINE **2018**. Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique. Cadre de suivi et d'établissement de rapports. Addis Abeba : CUA.

UNION AFRICAINE **2019**. Rapport africain sur la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2018. Addis Abeba : CUA.

COMESA. **2019**. Cadre régional de résilience du COMESA. Lusaka, Zambie.

DLAMINI, N., GAMEDZE, S., KALONGA, C. & GINA, S. 2019. Leçons tirées du cyclone tropical Idai. Quelques perspectives des États membres et des partenaires affectés sur la réponse au cyclone tropical IDAI. (Anglais) Gaborone, Botswana.

GOVERNEMENT DU MALAWI. **2019**. Malawi 2019 Floods Post Disaster Needs Assessment (PDNA). Malawi.

GOVERNEMENT DU MOZAMBIQUE. **2019**. Mozambique Cyclone Idai Post Disaster Needs Assessment. Maputo, Mozambique.

GOVERNEMENT DU ZIMBABWE. **2019**. Zimbabwe Rapid Impact and Needs Assessments (RINA). Harare, Zimbabwe.

PLATE-FORME MONDIALE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES. **2022**. Co-Chairs' Summary: From Risk to Resilience: Towards Sustainable Development for All in a COVID-19 Transformed World. Bali Agenda for Resilience, Indonesia. (Résumé des coprésidents : Du risque à la résilience : Vers un développement durable pour tous dans un monde transformé COVID-19. Programme de Bali pour la résilience, Indonésie. (Anglais)

IGAD. **2019**. Stratégie régionale de l'IGAD pour la gestion des catastrophes 2019-2030. Mombasa, Kenya.

Comité permanent interorganisations et Commission européenne. **2022**. Rapport INFORM 2022 : Des preuves partagées pour la gestion des crises et des catastrophes. EUR31081. Luxembourg, Union européenne.

LIPPER, L. & BENTON, T.G. 2020. Mega-trends in the Southern African Region. SADC Futures: Developing Foresight Capacity for Climate (Les mégatendances dans la région de l'Afrique australe. SADC Futures : Développement d'une capacité de prévision pour un développement agricole résilient au climat), Knowledge Series. Wageningen, Pays-Bas.

SADC. 2020a. Rapport d'évaluation situationnelle du risque de catastrophe régionale pour soutenir les mécanismes institutionnels et de coordination de la préparation et de la réponse aux catastrophes. Gaborone, Botswana.

SADC. 2020b. Consultancy to Support Strengthening of SADC Regional Disaster Preparedness and Response Institutional and Coordination Mechanisms (SADC DPRIM). Feuille de route pour le transit des ressources de secours humanitaires. (Anglais) Gaborone, Botswana.

SADC. 2020c. Conception du fonds de préparation et de réponse aux catastrophes (DRP) : Stratégie de mobilisation des ressources. Gaborone, Botswana.

SADC. 2020d. Préparation et réponse aux catastrophes (Conception du fonds : Système de suivi et d'évaluation). Gaborone, Botswana.

SADC. 2020e. Stratégie et plan d'action de la SADC en matière de changement climatique 2020-2030. Gaborone, Botswana.

SADC. 2020f. Fonds de réduction des risques de catastrophes de la SADC. Concept et conception du fonds. Gaborone, Botswana.

SADC. 2020g. Cadre régional de résilience de la SADC 2020-2030. SADC/DRR/1/2020/5. Gaborone, Botswana.

SADC. 2021a. Conception du fonds de préparation et de réponse aux catastrophes (DPR) : Plan de viabilité financière. (Anglais) Préparation et réponse aux catastrophes de la SADC : SADC/3/5/2/55. Gaborone, Botswana.

SADC. 2021b. Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Gaborone, Botswana.

SADC. **2022**. Rapport annuel de performance 2021/2022. Gaborone, Botswana.

SPALIVIERO, M., STRAUS, F., ANGELONE, S., ISMAIL, A., KITA, S., CHILESHE, A., FRANCONI, A., ZARDO, L., ROCHELL, K., VOIPIO, P., DE LILLA, A., GUAMBE, M., JANGIA, D., DE FARIA, J., GUARNERI, M., SINGH, P., DE COSMO, S., DINGEL, C., KUMAPLEY, T., CORRALES, L., SENTIERI, E., CARDOSO, L., GINA, S. & WETZEL, I. 2022. . Regional Assessment on Urban Vulnerability and Resilience in Southern African Development Community Member States. Strengthening Capacities for Reducing Urban Vulnerability and Building Resilience in Southern Africa Nairobi, Kenya.

UNDRR. **2015**. Déclaration de Sendai des gouvernements locaux et infranationaux "Assurer une résilience renforcée aux désastres dans un monde urbain". Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe. Sendai, Japon.

UNDRR. **2015**. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Genève, Suisse.

UNDRR. **2019**. Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Genève, Suisse.

UNDRR. **2022**. Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe 2022. Notre monde en danger : Transformer la gouvernance pour un avenir résilient. Genève, Suisse.

BANQUE MONDIALE. **2019**. Gender Mainstreaming in Disaster Risk Management Focusing on The African Union and Regional Economic Communities (L'intégration du genre dans la gestion des risques de catastrophe avec pour point de mire l'Union africaine et les communautés économiques régionales) : CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC - Une étude documentaire. (Anglais) Washington DC.



SADC Headquarters
Plot No. 54385
Central Business District
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
Fax: +267 397 2848
Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int

@2023 SADC Secretariat

